

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(55^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Luratech

2^e séance du mercredi 3 juin 1992

www.luratech.com



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. HENRI EMMANUELLI

1. Questions au Gouvernement (p. 1871).

INDÉPENDANCE DU PARQUET (p. 1871)

MM. Pascal Clément, Michel Vauzelle, garde des sceaux, ministre de la justice.

AVENIR DE L'INDUSTRIE DE MAIN-D'ŒUVRE (p. 1872)

MM. Georges Durand, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'industrie et du commerce extérieur.

MAASTRICHT (p. 1873)

MM. Laurent Fabius, Pierre Bérégovoy, Premier ministre.

INONDATIONS (p. 1876)

MM. Bernard Angels, Paul Quilès, ministre de l'intérieur et de la sécurité publique.

EMPLOI DANS L'ARMEMENT (p. 1876)

MM. Michel Sainte-Marie, Pierre Joxe, ministre de la défense.

INDÉPENDANCE DE LA JUSTICE (p. 1877)

MM. Jean-Louis Debré, Michel Vauzelle, garde des sceaux, ministre de la justice.

PERMIS À POINTS (p. 1878)

MM. Jacques Godfrain, Georges Sarre, secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux.

FONCTIONNEMENT DES TRANSPORTS AÉRIENS (p. 1879)

MM. Jean Briane, Jean-Louis Bianco, ministre de l'équipement, du logement et des transports.

LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE (p. 1880)

M. Louis Pierna, Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

ECO-TAXE (p. 1881)

M. André Berthol, Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement.

INDEMNISATION DES VICTIMES DE FURIANI ET DES THERMES DE BARBOTAN (p. 1882)

MM. Jean-Jacques Jégou, Paul Quilès, ministre de l'intérieur et de la sécurité publique.

EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES (p. 1883)

M. Fabien Thiémé, Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Suspension et reprise de la séance (p. 1884)

PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND FORNI

2. Plan d'épargne en actions. - Discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 1884).

M. Alain Richard, rapporteur général de la commission des finances.

M. Michel Sapin, ministre de l'économie et des finances.

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1887)

MM. Gilbert Gantier, le rapporteur général,
Raymond Douyère,
Philippe Auberger,
Michel Jacquemin,
Fabien Thiémé,
François Hollande.

M. le ministre.

Clôture de la discussion générale.

Passage à la discussion des articles.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. Saisine pour avis d'une commission (p. 1897).

4. Ordre du jour (p. 1897).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. HENRI EMMANUELLI

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par celles du groupe Union pour la démocratie française.

INDÉPENDANCE DU PARQUET

M. le président. La parole est à M. Pascal Clément.

M. Pascal Clément. Monsieur le président, j'attends que le groupe socialiste soit installé ; l'avion ne décolle que quand tous les passagers sont assis !

M. le président. Monsieur Clément, nous avons un horaire à respecter.

M. Pascal Clément. Ma question s'adresse à M. le garde des sceaux.

M. Frank Terrier a été nommé, à trente neuf ans, directeur des affaires criminelles par M. Arpaillange. A cet âge, dans cette fonction, c'est sans précédent ! Trouvez-vous normale une telle nomination, monsieur le garde des sceaux ? C'est une question préalable.

Trouvez-vous normal - si cela est vrai, comme l'écrit un hebdomadaire - que des pressions aient pu être exercées sur la personne de Mme le juge d'instruction Boizette ?

Trouvez-vous normal - si cela est vrai - que M. Tapie ait demandé au procureur de la République de Créteil de radier la société de M. Tranchant du registre du commerce ?

Trouvez-vous normal - si cela est vrai - que le directeur des affaires criminelles séjourne à bord du yacht de M. Tapie au mépris du devoir de réserve indispensable à ce poste de responsabilité ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Trouvez-vous normal - si cela est vrai - que M. Terrier puisse être nommé procureur à Marseille alors que, manifestement, l'amitié qui le lie à M. Tapie jetterait un doute sur ses décisions ?

Enfin, vous avez dit à la télévision avoir trouvé normal que le directeur des affaires criminelles aille, dans le bureau d'un ministre, M. Tapie en l'occurrence, le conseiller sur des affaires privées, en présence ses trois avocats. C'est la faute la plus grave ; c'est le mélange des genres.

Trois questions s'imposent, monsieur le garde des sceaux.

M. Terrier vous en a-t-il référé, d'une manière ou d'une autre, avant de s'y rendre ?

Lui avez-vous donné votre accord, directement ou indirectement ?

Trouvez-vous normal d'influer sur le cours de la justice et pensez-vous continuer à le faire ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux.

M. Michel Vauzelle, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur Clément, j'ai un peu de peine en vous écoutant. *(Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. Gabriel Kaspereit. Remettez-vous !

M. le garde des sceaux. ... connaissant l'attention affectueuse que vous portez à vos collègues ou à vos ex-collègues je sais que vous avez dû prendre sur vous pour poser une question aussi injuste. *(Exclamations sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. Guy-Michel Chauveau. Très bien !

M. le garde des sceaux. Comme vous êtes, par vos qualités de cœur et d'esprit, l'un des fleurons de cette assemblée *(Murmures sur plusieurs bancs du groupe socialiste)*, vous savez très bien qu'il s'agit là d'une mauvaise querelle et que vous vous faites l'excellent avocat d'une mauvaise cause.

M. Jacques Limouzy. C'est toujours comme ça !

M. le garde des sceaux. Vous savez bien que le Gouvernement - et M. le Premier ministre l'a exprimé avec une force très exceptionnelle mais fondamentale pour la défense de nos valeurs républicaines - a fait de la lutte contre la corruption l'une de ses priorités essentielles. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations et rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Gérard Chasseguet. C'est la meilleure !

M. le garde des sceaux. Cette lutte contre la corruption ne peut se concevoir que dans le strict respect de l'indépendance de la magistrature. *(Exclamations sur de nombreux bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)* C'est la conduite que je me suis fixée et que j'ai suivie sans faiblir, en prenant dès mon arrivée place Vendôme une circulaire relative au financement des clubs de foot.

M. Christian Cabal. Des faits !

M. le garde des sceaux. J'ai poursuivi dans cette direction en signant une circulaire à tous les procureurs généraux concernant le financement des partis politiques.

M. Pierre Mazeaud. Parlez-nous de M. Terrier !

M. le garde des sceaux. Depuis deux mois que je suis place Vendôme, j'ai veillé à ce que, en aucune manière, il ne soit porté atteinte à l'indépendance des magistrats qui ont toute ma confiance et celle du Gouvernement.

Permettez-moi de vous dire que j'ai assez de respect de la République et de sens de l'Etat pour ne jamais accepter que, ici ou ailleurs, le ministère de la justice soit ramené au rang de ministère des affaires. Au ministère de la justice, on s'occupe des affaires de l'Etat et non des affaires.

Mme Yvette Roudy. Très bien ! •

M. le garde des sceaux. Jamais, dans l'affaire que vous évoquez, comme dans toute autre, passée, présente ou à venir, je n'accepterai qu'il y ait la moindre ingérence des responsables politiques dans le cours de la justice. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Pierre Mazeaud. Vous avez fait l'inverse !

M. le garde des sceaux. Si les responsables politiques se mêlent de rendre la justice, les magistrats se mêleront de politique et nous irons à l'encontre des principes fondamentaux de la démocratie.

Une fois encore, c'est une mauvaise querelle. L'opinion publique, en ce moment massée devant les écrans de télévision, a bien vu que la justice était passée, comme le souhaite le Premier ministre et comme je le souhaite moi-même. Un ministre de la République a démissionné pour que la justice passe. Cet homme a été inculpé. Le juge d'instruction, le parquet ont été absolument respectés dans leur indépendance.

M. Gabriel Kasperait. Encore heureux !

M. le garde des sceaux. Enfin, j'ai assez de respect pour le dévouement et le sens de l'Etat des hauts fonctionnaires, qui sont l'honneur de la République, pour vouloir protéger un haut fonctionnaire de mon ministère qui n'a fait que son devoir.

Le directeur des affaires criminelles a toujours été, avant M. Terrier, comme avec M. Terrier, le fonctionnaire qui reçoit, pour une consultation qui n'a rien à voir avec celles que donnent les avocats,...

M. Emmanuel Aubert. C'est vous qui le dites !

M. le garde des sceaux. ... les personnalités ou les conseils qui viennent le rencontrer à la Chancellerie.

M. Pascal Clément. En l'occurrence, c'est l'inverse !

M. le garde des sceaux. Le fond de l'affaire est celui-ci : il ne m'a pas paru exceptionnel, même si le cas, en effet, est exceptionnel, qu'un directeur d'administration centrale, dès lors qu'il a la confiance du Gouvernement et qu'il est un haut fonctionnaire qui sait ce qu'il doit faire, se déplace à l'invitation d'un ministre de la République qui n'était pas à l'époque inculpé et qui n'est toujours pas - je crois - condamné. Il s'est donc rendu à son cabinet dans le strict respect de ses fonctions de directeur des affaires criminelles. (*Vives protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mazeaud. En présence des avocats ?

M. Gabriel Kasperait. Répondez à la question !

M. le garde des sceaux. Que le directeur des affaires criminelles reçoive les avocats ou qu'il les voie chez un ministre n'affecte en rien sa conduite qui, en l'occurrence, est irréprochable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Gabriel Kasperait. Monsieur Vauzelle, vous êtes un homme attristant !

AVENIR DE L'INDUSTRIE DE MAIN-D'ŒUVRE

M. le président. La parole est à M. Georges Durand.

M. Georges Durand. Monsieur le président, j'espère que M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur répondra avec plus de précision que M. Vauzelle à la question très importante que je suis chargé de lui poser au nom de mon groupe.

L'industrie française de la chaussure emploie environ 40 000 salariés.

Un député du groupe socialiste. Godillots ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Georges Durand. Il n'y a pas de honte à faire des godillots et malheureusement on en fait de moins en moins chez nous !

M. Robert Pandraud. Sauf au groupe socialiste !

M. Georges Durand. La qualité et la créativité de nombre de ses produits contribuent au renom de la mode française dans le monde entier. Le dynamisme de cette industrie est réel, puisque nous exportons pour cinq milliards de francs et ce malgré une concurrence sauvage des pays à très bas coût de main-d'œuvre, concurrence qui fait des ravages à l'importation dans notre pays par un recours systématique à un véritable dumping économique et social.

À titre d'exemples, voici quelques chiffres : sur les 170 millions de paires de chaussures que nous produisons, 60 millions sont exportées alors que, dans le même temps, nous en importons 230 millions, dont la moitié proviennent d'Extrême-Orient. La balance commerciale se dégrade chaque année un peu plus. On peut estimer que la seule mesure de contingentement prise par le ministre à l'encontre de la Chine populaire à la demande du groupe d'études parlementaires sur l'industrie de la chaussure et de la fédération portant, mesuré sur une diminution de douze millions de paires, a sauvé de 2 000 à 2 300 emplois.

Paradoxalement, nos entreprises de main-d'œuvre sont handicapées par des charges sociales et fiscales plus lourdes que celles qui pèsent sur nos industries de haute technologie. Aussi, pour rester compétitifs, ou simplement survivre, de nombreux industriels de la chaussure ont-ils été contraints de faire fabriquer une partie de leur production hors de France, précisément dans les pays où le coût salarial et la pression des charges pour l'entreprise sont beaucoup plus faibles.

Le retour d'une partie de ces fabrications en France est indispensable. Les industries de main-d'œuvre sont en effet les plus grandes pourvoyeuses d'emplois, notamment dans la France profonde.

Ce retour est possible.

Plusieurs députés du groupe socialiste. La question !

M. Georges Durand. Messieurs, il s'agit d'économie et d'emploi. Je crois que nous souhaitons tous la même chose et que ma question intéresse tout le monde !

M. le président. Mes chers collègues, je vous prie de faire moins de bruit car on n'entend rien.

M. Patrick Balkany. La sono n'est pas bonne ! Ce n'était pas la peine de faire des frais !

M. le président. Elle serait meilleure si chacun faisait un petit effort ! Tout ce bruit vient de l'hémicycle.

M. Georges Durand. Nos entreprises continuent à développer leur technologie, leur productivité et la qualité de leurs produits. Aujourd'hui, grâce à cette modernisation et à la proximité du marché national, elles peuvent répondre aux exigences de la distribution moderne et aux besoins des consommateurs.

Que compte donc faire le gouvernement français, premièrement, pour aider nos entreprises à assurer une plus grande part de leur fabrication en France, voire à en rapatrier une partie, deuxièmement, pour les protéger de la concurrence sauvage des pays à très bas coût de main-d'œuvre qui organisent de véritables opérations de dumping pour pénétrer notre marché et casser notre industrie nationale, protection qui doit s'exercer tant au niveau national qu'au niveau européen ?

Il en va de la survie de l'industrie de main-d'œuvre et, par voie de conséquence, de celle de centaines de milliers d'emplois, car l'exemple de la chaussure s'étend malheureusement à d'autres activités de fabrication nationale comme le textile - certains de mes collègues le savent bien - le cycle ou la petite mécanique, le dernier exemple étant l'affaire Terrailon : on licencie à Grenoble et, dans le même temps, on monte une unité de production en Malaisie. Mais, à propos, quel est le groupe financier qui contrôle l'affaire Terrailon ? (*« Tapie ! » sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Nous attendons votre réponse avec la plus grande attention, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur.

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Monsieur le député, en dépit de votre dernière phrase, je crois avoir compris que votre question

portait sur la chaussure. (*Protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mazeaud. Sur la peinture !

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Le problème que vous posez concerne avant tout l'importation et l'exportation. Vous comprendrez que je profite de l'occasion pour saluer devant votre assemblée l'exploit réalisé par les exportateurs français au cours des derniers mois et tout particulièrement du mois d'avril puisque, pour la première fois depuis longtemps, grâce à la politique conduite depuis de nombreuses années, notre commerce extérieur est structurellement rééquilibré. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Willy Diméglio. En somme, tout va très bien !

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Il est vrai que cette politique d'ensemble peut laisser en arrière certains secteurs et, dans celui de la chaussure, les importations entraînent certainement chez nous des baisses de production et d'effectifs que vous avez très justement soulignées.

Effectivement, ces importations proviennent particulièrement de pays d'Extrême-Orient et tout spécialement de la Corée du Sud, de Taiwan et de la Chine.

A l'égard de cette dernière, des mesures antidumping ont été prises dès 1991, après discussion avec le groupe d'étude sur la chaussure de votre assemblée. Pour 1992, j'ai mis en œuvre une clause de sauvegarde, parue au *Journal officiel* du 5 avril dernier, qui protégera à nouveau notre industrie de la chaussure pour un an.

M. Alain Bonnat. Très bien !

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Pour 1993, le problème se pose de façon un peu différente en raison de la mise en place du marché unique européen. Ce sont des dispositions communautaires qui devront être prises et la France œuvre en ce sens. J'ai bon espoir les mesures que la France a prises en 1991 et 1992 pour son territoire seront étendues à l'ensemble de la Communauté.

Cette question des importations dépasse le secteur de la chaussure et concerne en fait tout le secteur du textile et de l'habillement. La difficulté, actuellement, est d'introduire ce secteur dans le GATT.

Je ne veux pas faire un long exposé qui vous lasserait sur les chances de réussite d'un accord au GATT. Qu'il soit tout de même entendu que nous ne laisserons entrer le textile dans le GATT que si un accord équilibré peut être obtenu : ouverture du marché, d'un côté, mais respect des règles et des disciplines de l'autre, c'est-à-dire réciprocité, lutte contre le dumping et la contrefaçon. Ce problème devra être réglé avant la fin de l'année, date à laquelle, vous le savez, l'accord multifibres prendra fin.

Au-delà des questions commerciales, se pose celle de la production, que vous avez abordée.

Je crois, comme vous, que la relocalisation - pardonnez-moi ce néologisme - de nos industries de main-d'œuvre en France est possible, dans le domaine du textile en général comme dans celui de la chaussure. Il faut pour cela une meilleure compétitivité qui ne repose pas, et je suis sûr que vous partagez mon point de vue, sur une baisse des salaires. Nous ne pouvons pas lutter par ce biais-là. Nous devons lutter avec d'autres armes, notamment une meilleure adaptation de la production aux besoins. C'est tout l'enjeu de ce que l'on appelle dans le milieu du textile « le circuit court ». Qu'il s'agisse de design ou de commercialisation, les produits doivent être mieux adaptés aux souhaits de la clientèle. C'est ainsi que nous pourrions relocaliser sur notre sol des industries aujourd'hui délocalisées, notamment en Afrique du Nord et en Asie.

Le ministère de l'industrie travaille très activement en ce sens, en plein accord avec le groupe parlementaire auquel vous participez, et il a d'ores et déjà obtenu des résultats. Je vous remercie de m'avoir permis de les exposer en posant cette question. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Mazeaud. Et Terraillon ? Et Annemasse ?

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

MAASTRICHT

M. le président. La parole est à M. Laurent Fabius.

M. Laurent Fabius. Monsieur le Premier ministre, à quelques heures d'intervalle, nous avons appris deux nouvelles importantes pour la construction européenne, l'une inquiétante, l'autre que je juge excellente, et ces deux nouvelles seront l'objet de mon intervention.

L'inquiétante, c'est le rejet par les Danois du traité de Maastricht. (*Murmures sur divers bancs.*)

M. Jean-Claude Lefort. C'est la démocratie !

M. Laurent Fabius. Sans doute connaissons-nous de longue date certaines réticences du Danemark à l'égard de la construction européenne. Ce rejet n'est donc pas une surprise, mais c'est une mauvaise nouvelle. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Roland Nungesser. En somme, le peuple danois a tort !

M. Laurent Fabius. Il nous faut réfléchir au sens et aux raisons de ce refus, compte tenu des spécificités du Danemark, et surtout à ses conséquences.

Je le dis clairement : en ce qui nous concerne, nous ne souhaitons nullement une renégociation et nous n'accepterions pas que ce vote puisse bloquer l'avancée nécessaire de la construction européenne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Claude Lefort. Vive la démocratie !

M. Jean-Paul Charié. C'est cela, l'Europe ?

M. Laurent Fabius. A partir de ce refus, un sentiment négatif risque ou risquait de se développer.

M. Pierre Mazeaud. Risque !

M. Laurent Fabius. J'éprouve à cette occasion quelque surprise devant la joie bruyante de certains adversaires de Maastricht dans notre pays...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Elle est déplacée !

M. Laurent Fabius. ... défenseurs sourcilieux du pré carré national...

M. Robert-André Vivien. Des noms !

M. Laurent Fabius. ... expliquant soudain que le choix du Danemark devrait nécessairement déterminer le choix de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Claude Lefort. *Vox populi* !

M. Jean Seitzinger. Quelle est la question ?

M. Laurent Fabius. Dans ce contexte l'annonce que la ratification du traité en France aura lieu par référendum constitue une excellente nouvelle. (*Rires, exclamations et applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mazeaud. Merci !

M. Bernard Pons. Bravo !

M. Laurent Fabius. Cela permettra d'éclairer complètement chacun et de voir d'une façon nette qui sont les partisans et qui sont les adversaires de l'Union européenne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.*)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Absolument !

M. Patrick Balkany. Vous parlez comme le gouvernement du Danemark !

M. Gabriel Kaspereit. Où est la question ? C'est une déclaration !

M. le président. Je comprends mal, mes chers collègues, pourquoi cette question soulève tant de passions prématurées. Attendons la campagne électorale !

Poursuivez, monsieur Fabius !

M. Laurent Fabius. Seul aspect positif de l'épisode danois, ce refus démontre à l'évidence combien se trompent ceux qui prétendent que la France pourrait dire non au traité et avancer tout de même dans la construction européenne !

M. Robert-André Vivien. Les Français le diront !

M. Pierre Mazeaud. Quelle est la question ?

M. Laurent Fabius. Nous voyons déjà l'effet de lézarde du refus danois. On peut imaginer les conséquences d'une attitude semblable si elle venait cette fois-là de la France !

M. Pierre Mazeaud. La question !

M. Laurent Fabius. A coup sûr, nous nous fermerions pour longtemps les portes de tout développement européen. Les seuls bénéficiaires en seraient probablement les Japonais et les Américains ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Pierre Mazeaud. Ce n'est pas une question !

M. Patrick Balkany. M. Fabius se croit déjà en campagne électorale !

M. Laurent Fabius. A partir de cela, monsieur le Premier ministre, ma question et mon souhait sont simples.

Quelle démarche entendez-vous choisir pour surmonter la décision du peuple danois, étant entendu, car là est l'essentiel...

M. Patrick Balkany. Vous faites les questions et les réponses !

M. Laurent Fabius. ... qu'en dépit de cet accident de parcours, nous voulons avec force que la construction européenne avance...

M. Robert-André Vivien. Attendez les Irlandais !

M. Laurent Fabius. ... et que nous soutiendrons vigoureusement, lors du vote populaire, l'approbation de l'Union européenne. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.)*

M. Pierre Mazeaud. Il n'y a pas eu de question. C'était une déclaration de M. Fabius !

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Pierre Bérégovoy, premier ministre. Avant de répondre à la question posée par M. le Premier ministre,...

M. Pierre Mazeaud. Quelle question ?

M. Patrick Balkany. Il n'y en a pas eu !

M. le Premier ministre. ... je veux rappeler à l'Assemblée que le débat concernant la révision de la Constitution, préalable à la ratification du traité de Maastricht, a été d'une haute tenue.

M. Pierre Mazeaud. Ce n'est pas ce qu'a dit Mme Guigou dans *Le Monde* !

M. le Premier ministre. Je souhaiterais qu'il en soit ainsi en ce moment.

Comme l'a dit l'un d'entre vous, le vote des Danois a été une mauvaise nouvelle pour l'Europe. *(Murmures.)* Le peuple danois s'est exprimé de façon souveraine...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Alors ?

M. le Premier ministre. ... et nous devons respecter le vote qui a été émis.

M. Pierre Mazeaud. Très bien ! Enfin !

M. le président. Si vous aviez attendu un peu, mes chers collègues, vous n'auriez pas eu à protester ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Gabriel Kasperoît. Taisez-vous ! Vous mettez le désordre dans cette assemblée ! Vous êtes un provocateur, pas un président !

M. le Premier ministre. On peut cependant regretter que, en dépit des efforts du gouvernement danois, 48 000 électeurs de la Communauté européenne prennent le risque d'entraver

la construction de l'Europe. *(Exclamations sur de nombreux bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'est un propos scandaleux !

M. Pierre Mazeaud. C'est cela, la démocratie !

M. Serge Charles. Vous avez bien été sauvé par trois voix, vous !

M. le Premier ministre. Vous m'avez demandé quelle serait l'attitude de la France. Je ne vous donnerai pas simplement la position de la France,...

M. Pierre Mauger. Ce n'est pas la position de la France, c'est celle de M. Mitterrand. Cela n'a rien à voir !

M. le Premier ministre. ... mais celle des onze gouvernements de la Communauté européenne telle qu'elle est connue actuellement.

Des consultations personnelles et préliminaires menées dans la nuit par le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, M. Roland Dumas, qui se trouve actuellement au Sénat, et par Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes, avec la plupart de leurs collègues ainsi qu'avec le président de la Commission européenne, il ressort que tous les gouvernements des Onze partagent la volonté du gouvernement français d'aller de l'avant. Il en sera donc bien ainsi ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.)*

M. Pierre Mazeaud. Cela ne veut rien dire !

M. Roland Nungesser. Les gouvernements ne sont pas les peuples !

M. le Premier ministre. Le vote du Danemark avait été envisagé comme une éventualité lors de la rencontre du chancelier Kohl et du Président François Mitterrand au sommet de La Rochelle. Je rappelle ce qui a été dit le 22 mai et qui ne vous avait d'ailleurs pas échappé : la position de la France et de l'Allemagne sera de poursuivre l'œuvre entreprise et d'appliquer pour ce qui les concerne, en y invitant les autres, la totalité des accords de Maastricht. C'est une entreprise qui ne s'arrêtera pas en chemin. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.)*

M. Pierre Mazeaud. Cela n'a aucun sens ! On ne va pas continuer ! On ne va pas réviser la Constitution pour un texte caduc !

M. le Premier ministre. Aujourd'hui même, le Président François Mitterrand et le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne viennent d'adopter et de rendre publique la déclaration suivante.

M. Bernard Pons. On l'a lue dans la presse !

M. le Premier ministre. « La France et l'Allemagne regrettent que le peuple danois se soit prononcé à une courte majorité contre le traité de Maastricht d'Union européenne. » *(Protestations sur de nombreux bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Pierre Mazeaud. C'est leur problème ! Et la démocratie danoise ?

M. le président. Monsieur Mazeaud, s'il vous plaît.

M. le Premier ministre. « La France et l'Allemagne affirment ensemble leur détermination à poursuivre fermement et de façon conséquente la mise en œuvre de l'Union européenne. En conséquence, les deux pays s'en tiendront au calendrier prévu pour la ratification du traité de Maastricht... »

M. Patrick Balkany. Il n'y a plus de traité de Maastricht. C'est fini. Il est caduc !

M. le Premier ministre. ... et souhaitent vivement que les autres Etats membres de la Communauté européenne le ratifient d'ici à la fin de 1992. La porte de l'Union européenne restera ouverte au Danemark. La France et l'Allemagne sont très favorables à ce que les négociations d'adhésion avec les pays de l'AELE qui le souhaitent commencent bientôt et soient conclues rapidement. » *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.)*

M. Patrick Balkany. Quand les Français auront dit non, vous continuerez à dire la même chose ?

M. le Premier ministre. Je crois, mesdames, messieurs, que je devais ces précisions à la représentation nationale car vous avez souhaité, avec raison, que le Parlement soit informé à propos du débat sur la révision constitutionnelle.

En vous donnant ces informations, qui datent de ce matin, j'ai le sentiment d'être fidèle aux engagements pris par le Gouvernement lors de ce débat.

M. Patrick Balkany. Il sera minoritaire, le Gouvernement !

M. le Premier ministre. Se pose un problème, en effet. (*Exclamations sur de nombreux bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Pierre Mazeaud. Nous y voilà !

M. Jean-Pierre Brard. C'est la quadrature du cercle !

M. le Premier ministre. Le traité...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Il est caduc !

M. le Premier ministre. ... doit être ratifié par douze pays. (*Exclamations sur de nombreux bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Pierre Mazeaud. Voilà ! Nous y sommes !

M. le Premier ministre. Les ministres des affaires étrangères de la Communauté se réuniront dès demain à Oslo...

M. Robert-André Vivien. A douze ou à onze.

M. Pierre Mazeaud. Alors, on bloque tout jusqu'à demain !

M. le Premier ministre. ... en marge d'une réunion sur l'OTAN pour examiner les dispositions de procédure qui paraîtront éventuellement nécessaires aux Etats membres.

M. Roland Nungesser. Le traité n'était pas renégociable !

M. le Premier ministre. La position du Gouvernement est donc claire. Elle a été rappelée ce matin par le Président de la République au conseil des ministres...

M. François Delattre. Mélange des genres !

M. le Premier ministre. ... et ce que je viens de lire des déclarations franco-allemandes le confirme : on fera à onze ce qui ne sera pas possible de faire à douze. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Patrick Balkany. C'est contraire au traité ! Celui-ci n'est pas négociable !

M. Robert-André Vivien. Il fallait y penser avant !

M. le président. Mes chers collègues, un tel sujet mériterait tout de même plus d'attention de la part de l'Assemblée !

M. le Premier ministre. Je souhaiterais en effet, monsieur le président, que sur un tel sujet, nous échangeons des arguments et non des interruptions. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Ueberschlager. Nous faisons part de notre indignation !

M. Pierre Mazeaud. Et si l'Irlande vote comme le Danemark, l'Europe se fera à dix ? Et à neuf, si la Grèce en fait autant ?

M. le Premier ministre. La construction européenne est une œuvre ambitieuse. Je n'ai jamais caché ici même que c'était une œuvre difficile. Nous savons que le débat sur la ratification des accords de Maastricht partage beaucoup de formations politiques, certaines plus que d'autres, et que, vraisemblablement, chaque citoyen, et naturellement chaque représentant du peuple, s'est posé des questions.

Examinons, une dernière fois, les arguments des uns et des autres et, si possible, dans le silence qui marque le respect que l'on doit aux différentes opinions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Roland Nungesser. Et à l'opinion du peuple danois !

M. Patrick Balkany. La vérité sortira des urnes !

M. le Premier ministre. Le deuxième point traité ce matin par le Président de la République devant le conseil des ministres, point qui a déjà été évoqué, est celui-ci : les Onze verront très rapidement leur nombre s'accroître avec l'adhésion de nouveaux membres. (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) L'Autriche, la Suède et la Finlande ont sollicité leur adhésion à la Communauté européenne...

M. Robert Pandraud. Attendons !

M. le Premier ministre. ... et elles ont accepté non seulement le traité de Rome et l'Acte unique, mais aussi le traité de Maastricht dans sa rédaction actuelle.

M. Jean-Claude Lefort. Avant le référendum !

M. le Premier ministre. Nous souhaitons que ces adhésions puissent intervenir le plus tôt possible. La France insistera sur ce point très important à Lisbonne, dès la fin de ce mois.

M. Patrick Balkany. Vous confondez vitesse et précipitation, monsieur le Premier ministre !

M. le Premier ministre. Enfin, mesdames, messieurs les députés, nous avons eu, à propos de la révision constitutionnelle, un débat au cours duquel nous avons abordé le fond. Autrement dit, nous avons parlé de la révision constitutionnelle et du traité de Maastricht, la première étant naturellement liée aux obligations résultant de la signature du traité et à celles qui en découleront ultérieurement.

M. Pierre Mazeaud. On va interrompre la procédure !

M. le Premier ministre. Ainsi que je l'ai dit à la tribune de cette assemblée, et je le répète aujourd'hui en me référant aux propos de M. le Président de la République, nous souhaitons que la révision constitutionnelle en France aille à son terme, c'est-à-dire jusqu'au vote du Congrès acquis avec les trois cinquièmes des voix, comme le veut la Constitution.

Ici même, 398 députés se sont prononcés pour la révision. Le Gouvernement, dans le cadre d'un dialogue positif, a accepté des amendements qui ont permis que se dégage cette large majorité. C'est dans le même état d'esprit que nous avons abordé la discussion du Sénat. Si l'on ne devait pas convoquer le Congrès faute d'en avoir réuni les conditions, il appartiendrait au peuple de décider : c'est ce qu'a redit le Président de la République. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Mais je souhaite que la procédure de révision constitutionnelle par la voie de la démocratie représentative aille jusqu'à son terme.

Ensuite, comme vient de l'indiquer M. Laurent Fabius, il y aura la ratification du traité. Ici même, j'avais dit que nous pouvions aller du plus simple au plus solennel : le plus simple étant une loi de ratification, le plus solennel la consultation du peuple par la voie de la démocratie directe.

M. Patrick Balkany. Ne préjugez pas la décision du peuple !

M. le Premier ministre. J'ai dit aux Français, après l'avoir indiqué ici, que nous serions attentifs à ce qui serait exprimé par les uns et par les autres, par l'opinion publique...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Par les Danois !

M. le Premier ministre. ... par les partis politiques, par les partisans de l'Europe et par ses adversaires de l'Europe. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Pierre Bouquet. Chirac va voter non !

M. le Premier ministre. C'est pourquoi le Président de la République a décidé ce matin, usant de ses prérogatives constitutionnelles,...

M. Francis Delattre. Usant et abusant !

M. le Premier ministre. ... et conformément à l'article 11, que la ratification du traité lui-même relèvera du vote populaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Mme Suzanne Sauvaigo. Heureusement !

M. Willy Diméglio. Grâce aux Danois !

M. le Premier ministre. Ainsi, chaque formation politique, chaque parlementaire, chaque représentant de l'opinion pourra exprimer son sentiment...

M. Patrick Balkany. Et chaque Français son vote !

M. le Premier ministre. ... et ce sont les Français qui trancheront.

M. Patrick Balkany. Très bien !

Mme Suzanne Sauvaigo. Vive les Danois !

M. le Premier ministre. Je crois, mesdames, messieurs les députés, que nous pourrions admettre ensemble qu'un grand débat, à la hauteur de celui que nous avons eu ici-même et de celui qui a été engagé hier au Sénat, ne pourrait que grandir nos institutions et la démocratie en France.

Quelqu'un a dit tout à l'heure : est-on pour ou contre l'Europe ?

M. Patrick Balkany. Tout le monde est pour !

M. le Premier ministre. Les Français le diront !

Pour ma part, j'ai confiance dans leur jugement parce que l'Europe, c'est la voie de la paix et de l'avenir pour notre pays. *(Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.)*

INONDATIONS

M. le président. La parole est à M. Bernard Angels.

M. Bernard Angels. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique.

La région parisienne, en particulier le département du Val-d'Oise, a connu ces derniers jours, et plus précisément le dimanche 31 mai, des dégâts considérables dus à des pluies diluviennes. De nombreuses personnes ont subi d'importants préjudices. Ainsi, certains quartiers d'Ecouen et de Sarcelles, notamment, ont été véritablement sinistrés : des mobiliers ont été détruits ; des commerçants et des entrepreneurs ont perdu leur outil de travail.

Au cours de ces moments très difficiles, j'ai pu apprécier l'efficacité et la bonne coordination des services de secours.

Certes, aux termes de la loi du 13 juillet 1982 - qui, il faut le rappeler, a été adoptée à l'initiative du groupe socialiste -...

M. Alain Richard. Très juste !

M. Bernard Angels. ... des dispositions permettent l'indemnisation de ce type de dommages dès lors qu'ils sont considérés comme résultant d'une catastrophe naturelle. Cependant, eu égard à l'inquiétude justifiée des victimes quant à leur légitime indemnisation, pouvez-vous, monsieur le ministre, me préciser dans quelles conditions et dans quels délais la solidarité nationale sera mise en œuvre, notamment par la reconnaissance d'urgence de l'état de catastrophe naturelle ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique.

M. Paul Quilès, ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. Monsieur le député, à l'évidence les violents orages qui se sont abattus sur la région parisienne, et particulièrement sur le Val-d'Oise, dans la nuit de dimanche à lundi ont un caractère tout à fait exceptionnel puisque 100 millimètres d'eau, soit le double de la moyenne mensuelle sont tombés en sept heures.

Parmi les vingt-cinq communes principalement touchées, la situation est particulièrement préoccupante pour celles de Sarcelles, Ecouen, Luzarches et aussi pour celles de la vallée de Montmorency.

M. Robert Pandraud. Et de la Seine-Saint-Denis !

M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. Les dégâts les plus spectaculaires ont concerné plus de 1 500 pavillons et ont conduit à l'évacuation de 238 personnes dont les trois quarts ont pu trouver un hébergement grâce à la diligence des maires.

Les particuliers n'ont pas été les seules victimes de ces inondations puisqu'une trentaine d'établissements industriels ont aussi été touchés par ce qu'il faut bien appeler une catastrophe.

Vous avez souligné, et je vous en remercie, la rapidité, la promptitude et l'efficacité des secours. Je sais aussi la part active qui a été prise par les élus, notamment par vous-même et par M. Dominique Strauss-Kahn, dans la mise en œuvre des mesures d'aide en faveur de la population. C'est un effort de solidarité tout à fait exemplaire.

Des renforts de sapeurs-pompiers provenant des Yvelines, de Seine-et-Marne et de l'Oise ont également contribué, aux côtés de leurs collègues du Val-d'Oise, à l'organisation des secours. J'ai moi-même dépêché, au titre des renforts nationaux, 180 hommes de l'unité n° 1 d'instruction et d'intervention de la sécurité civile qui est basée à Nogent-le-Rotrou. Hier encore, près de 400 hommes étaient présents sur le terrain.

Par ailleurs, pour faire face aux difficultés rencontrées localement par les autorités en matière d'hébergement des personnes sinistrées - je le répète, il a fallu évacuer 238 personnes - j'ai décidé de déléguer immédiatement au préfet une somme de 200 000 francs.

Je voudrais d'ailleurs, à cette occasion, rendre hommage à l'ensemble des services de police et de gendarmerie, aux services techniques de l'Etat et des collectivités et, bien entendu, aux sapeurs-pompiers qui ont agi avec la plus grande diligence.

Pour en venir plus précisément à votre question, je rappelle, comme vous l'avez fait vous-même, que la loi du 13 juillet 1982 a institué un régime d'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, en mettant en place un système mixte qui fait appel à la fois aux assureurs et à la garantie de l'Etat, et ce dans un esprit de solidarité.

Comme vous le savez, la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est du ressort des maires, lesquels transmettent les dossiers au préfet, qui lui-même les adresse au ministre de l'intérieur. Ensuite, une commission interministérielle est rapidement mise en place pour examiner les demandes.

La liste des communes faisant l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sera précisée dans un arrêté signé par le ministre de l'économie et des finances, le ministre du budget et par moi-même. Tout sera fait pour que cet arrêté soit pris dans les toutes prochaines semaines.

Sachez en tout cas que, pour ce qui me concerne, j'ai donné toutes instructions au préfet du Val-d'Oise pour que les dossiers de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle présentés par les communes me soient adressés avec diligence.

Vous le voyez, monsieur le député, les pouvoirs publics, et particulièrement mon ministère, portent la plus grande attention aux conséquences d'une catastrophe qui a concerné un grand nombre de nos concitoyens de la région parisienne. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Robert Pandraud. Que faites-vous pour la Seine-Saint-Denis ?

EMPLOI DANS L'ARMEMENT

M. le président. La parole est à M. Michel Sainte-Marie. *(Protestations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Je m'adresse à MM. les présidents de groupe. Je respecte le temps imparti à chacun des groupes et je comprends donc mal ces protestations. Je n'interromps les orateurs que s'il reste moins de quatre minutes. Or, en l'espèce, il reste encore plus de quatre minutes pour le groupe socialiste.

M. Robert Pandraud. Question et réponse comprises !

M. le président. Monsieur Sainte-Marie, vous avez la parole.

M. Michel Sainte-Marie. Ma question s'adresse à M. le ministre de la défense.

Dans une déclaration récente, le représentant d'un parti politique important de l'opposition, porte-parole officiel de sa formation, sur les problèmes de défense a regretté, qu'en décidant la construction de l'avion de combat Rafale, la France n'ait pas fait le bon choix, lequel aurait, selon lui, consisté en l'achat d'appareils américains.

Une telle décision, si elle devait être prise, porterait fondamentalement atteinte à l'indépendance de la France et renierait quarante ans de politique extérieure de notre pays.

M. Alain Bonnet. Très juste !

M. Michel Sainte-Marie. Elle ruinerait tout espoir d'exportation et de redressement de la balance du commerce extérieur.

De plus, elle entraînerait le chômage direct de quelque 25 000 personnes et le chômage indirect d'environ 35 000 autres, si l'on compte les entreprises sous-traitantes et équipementiers.

Je souhaite donc savoir, monsieur le ministre de la défense, si vous considérez que l'abandon du programme Rafale, programme vital pour l'avenir de notre industrie aéronautique, puisse être raisonnablement envisagé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Pierre Joxe, ministre de la défense. Monsieur le député, ma réponse pourrait tenir en un mot : non ! Non, je n'interromprai certainement pas le programme Rafale : ce n'est pas moi qui l'ai lancé et ce n'est certainement pas moi qui l'interromprai.

Un député du groupe Union pour la démocratie française. Qui l'a lancé ?

M. François Hollande. Qui veut l'interrompre ?

M. le ministre de la défense. Je regrette évidemment que le programme d'avion de combat européen n'existe pas. Mais je me réjouis beaucoup que la France dispose, sur la base d'une industrie non seulement aéronautique mais aussi électronique, du programme Rafale.

Dans le contexte actuel, nous examinons, sans tabou, tous les choix, toutes les options qui peuvent être utiles pour l'adaptation de notre outil de défense, et nous avons déjà engagé des changements significatifs qui devraient trouver leur expression dans une prochaine loi de programmation. Ainsi, nous avons déjà amorcé le resserrement de nos forces, leur restructuration. Nous allégeons les contraintes opérationnelles qui pèsent sur les personnels. Nous mettons en place dans l'armée de terre la disponibilité opérationnelle différenciée. C'est ainsi également que nous réduisons les astreintes nucléaires, c'est-à-dire qu'en ce qui concerne notre force de dissuasion, nous allégeons les niveaux d'alerte. Vous savez bien que, sur ce sujet, je ne peux pas en dire plus mais je peux, au moins, vous dire cela.

Quant aux programmes d'armement, nous les avons tous réexaminés, et ma réponse à votre question est, là encore : non. En effet, le Rafale est un avion polyvalent couvrant toute la gamme des missions dévolues à ce genre d'avion, capable d'emporter tous les types d'armement.

Il est vrai que nous nous heurtons à une concurrence américaine exacerbée par la contraction des marchés nationaux. Notre industrie aéronautique – ce n'est pas la seule – est confrontée aujourd'hui à une concurrence accrue, d'une virulence inégalée. Certains événements récents, en Europe ou ailleurs, l'ont montré. L'industrie américaine, s'appuyant sur la suprématie actuelle des États-Unis, cherche à éliminer toute concurrence dans le domaine aéronautique. C'est visible dans le domaine des avions de combat, mais aussi à travers le contentieux ouvert contre Airbus dans le cadre du GATT.

Là encore donc, ma réponse est : non. En effet, quelles sont les perspectives en matière aéronautique ? L'avion européen est mis en cause par l'un de ses principaux partenaires ; on ne connaît pas encore les capacités du Gripen suédois et les avions russes sont surtout assortis de points d'interrogation. Le programme Rafale est donc un élément essentiel de notre défense, mais aussi de notre industrie. Il ne concerne en effet pas seulement Dassault Aviation, mais également Thomson CSF pour le radar à balayage électronique, la SNECMA, Matra, la SAGEM, etc.

« Qu'aurait dit Michel Rocard »...

Qu'est-ce que je lis là ? Excusez-moi, je me suis trompé dans mes notes : il s'agit de *La Lettre de la Nation* (*Murmures sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*) de septembre 1988. Je l'ai emportée par mégarde ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Mais, puisque je l'ai, je vais tout de même vous en donner lecture. (« Oui ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

L'article est signé de M. Fillon ; je ne peux pas le citer puisqu'il n'est pas là ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.* – *Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

« Qu'aurait dit Michel Rocard en 1987 si le Gouvernement avait décidé l'abandon du programme Rafale et l'achat d'avions étrangers ? »

Monsieur Sainte-Marie, pourquoi me posez-vous des questions alors que M. Fillon vous a déjà répondu en 1988 ? La réponse, c'est non ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions du groupe RPR.

INDÉPENDANCE DE LA JUSTICE

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Debré.

M. Jean-Louis Debré. Monsieur le Premier ministre, avant d'en venir à ma question, je voudrais simplement, pour que vous soyez complètement informé, vous lire une dépêche qui vient de tomber. Il s'agit d'une déclaration du président de la Commission européenne, M. Jacques Delors, selon lequel la défaillance d'un pays dans le processus de ratification empêche juridiquement le traité de Maastricht d'entrer en vigueur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. Jean-Louis Debré. Je pense, monsieur le Premier ministre, que vous n'aviez pas cette dépêche sous les yeux.

Je m'adresse à vous, parce que je n'ai pas été satisfait par la réponse qu'a faite tout à l'heure le garde des sceaux à M. Clément.

Ainsi, le directeur des affaires criminelles (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) a été convoqué par le ministre de la ville en son hôtel particulier et l'a conseillé, à la veille de son inculpation dans une affaire privée.

M. Michel Cointat. C'est scandaleux !

M. Jean-Louis Debré. Au regard de l'égalité des citoyens face à la justice, est-ce tolérable ?

Ainsi, le procureur de la République d'Evry a été convoqué à deux reprises au moins et son concours a été sollicité par le ministre de la ville avant son inculpation dans une affaire privée. Au regard de l'égalité des citoyens devant la justice, est-ce acceptable ? (« Non ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Ces hauts magistrats pourront-ils encore légitimement donner des instructions aux procureurs et aux substituts, eux qui ont cherché à organiser le sabotage d'une instruction judiciaire ?

M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. Jean-Louis Debré. Monsieur le Premier ministre, vous avez dit : « Attaquer la justice, c'est attaquer la République. » Allez-vous laissez les Français penser qu'aujourd'hui un homme d'affaires peut traiter les hauts magistrats comme ses employés et le ministère de la justice comme une filiale de son groupe ? Il serait temps que vous rappeliez, tant au garde des sceaux qu'au Gouvernement, que les magistrats sont là pour rendre la justice au nom du peuple français et non pas pour rendre des services au parti socialiste. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Michel Vauzelle, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le député, permettez-moi de vous dire que, lorsqu'on porte votre nom (*Exclamations sur les bancs du*

groupe du Rassemblement pour la République), qu'on est par ailleurs muni d'une expérience professionnelle que l'on suit l'éthique qui est la vôtre et qui est reconnue par tous, on ne pose pas une telle question de cette manière ! (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Gabriel Kasperait. Soyez sérieux !

M. le garde des sceaux. Car la querelle est mauvaise dès lors que...

M. Jean Uebarschlag. La question vous gêne !

M. le garde des sceaux. Pas du tout ! L'opinion publique a vu ce qu'il en était. La justice est passée. Un ministre a démissionné. Cette personne a été inculpée. Que souhaitez-vous de plus, sinon une sorte d'acharnement qui n'est pas thérapeutique, mais politicien (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*) et l'opinion publique a son avis là-dessus.

Permettez-moi de vous dire - mais j'hésite à vrai dire à vous donner une consultation, car cela peut être mal interprété et il vaudrait mieux que je vous voie dans mon cabinet, à la Chancellerie, sinon je crains d'avoir mauvaise presse...

M. Louis de Broissia. C'est déjà fait !

M. le garde des sceaux. ... que le ministre de la justice, aux termes du code de procédure pénale, est le chef du parquet.

Il l'est également au titre de l'article 5 de l'ordonnance du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature. J'avais quatorze ans en 1958, mais le Premier ministre de l'époque est quelqu'un que vous connaissez bien.

L'article 5 de cette ordonnance dispose : « Les magistrats du parquet sont placés sous la direction et le contrôle de leurs chefs hiérarchiques et sous l'autorité du garde des sceaux, ministre de la justice ».

M. Jean-Louis Debré. Vous ne répondez pas à la question !

M. le garde des sceaux. J'ai l'impression que, sur ce point, il y a un consensus national, puisque des personnalités dont vous ne reniez pas l'autorité, tels M. Foyer et M. Chalandon, estiment, comme l'ensemble, ou à peu près, de la représentation nationale que cette grande tradition de nos institutions doit demeurer.

M. Pierre Mazeaud. Vous y faites échec !

M. le garde des sceaux. Veillant à l'indépendance de la magistrature, y compris au respect du parquet, pour la première fois depuis 1958, je dis bien pour la première fois, un gouvernement de gauche, appuyé par cette majorité, a introduit - et j'en rends hommage à M. Nallet...

M. Jean-Paul Charié. Parlons-en !

M. le garde des sceaux. ... un élément fort important donnant des garanties statutaires individuelles aux magistrats du parquet.

Ainsi, à partir d'octobre prochain, grâce à cette majorité, les magistrats du parquet seront désormais nommés après avis d'une commission consultative du parquet présidée par le procureur général de la Cour de cassation. Voilà notre conception de l'indépendance de la magistrature ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Vous n'avez pas répondu à la question !

M. Pierre Mazeaud. Elle concernait M. Franck Terrier !

PERMIS A POINTS

M. le président. La parole est à M. Jacques Godfrain.

M. Jacques Godfrain. Monsieur le Premier ministre...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Il est parti !

M. Jacques Godfrain. ... le 10 juillet 1989, un projet de loi sur la sécurité routière a été déposé par le gouvernement socialiste de l'époque ; il a été voté par la majorité de l'époque. Le groupe RPR a déposé un amendement afin que

son application ne soit pas exagérée et tienne compte du fait que la conduite automobile est non seulement un loisir, mais permet surtout d'exercer un travail.

M. Jean-Pierre Michel. Démago ! Est-ce qu'il vaut mieux des morts ?

M. Jacques Godfrain. Notre amendement prenait la précaution d'aligner le nombre de points du permis sur la moyenne européenne, nettement supérieure à dix points.

Le premier devoir d'un gouvernement est de mettre à la disposition des automobilistes et des camionneurs une infrastructure routière assurant la sécurité. Or nous constatons tous que le Gouvernement, en ce domaine, ne fait pas son devoir puisque le nombre de points noirs n'a pas diminué suffisamment, que le nombre d'aménagements routiers n'a pas été augmenté et que le nombre de kilomètres d'autoroutes a plutôt diminué.

Le second devoir de tout gouvernement est de considérer le citoyen comme responsable. Or nous avons appris que, dans quelques jours, le Gouvernement allait prendre un décret d'application de loi fixant à six le nombre de points figurant sur le permis de conduire. Les services du ministère indiquent que, de ce fait, entre 20 000 et 30 000 permis devraient être retirés chaque année.

M. René Drouin. Et les chauffards ?

M. François Loncle. Vous prenez leur défense !

M. Jacques Godfrain. Je ne m'exprime pas seulement au nom des automobilistes et des professionnels de l'automobile, du camion et des transports en commun, je m'exprime aussi au nom des victimes de la route...

M. François Loncle. On ne le dirait pas !

M. Jacques Godfrain. ... qui ont parfaitement conscience que ce genre de mesure ne résoudra pas le problème des accidents.

Pourquoi ? Parce que, dans un premier temps, cette répression violente contre les automobilistes créera deux catégories de Français. D'abord, ceux des zones urbaines, où il y a des transports en commun et des possibilités de transports de substitution. (*Bruit.*)

M. le président. Mes chers collègues, si vous pouviez faire un peu silence !

M. Jacques Godfrain. L'essentiel, monsieur le président, c'est que M. le secrétaire d'Etat aux transports routiers écoute et entende ce que lui dit le groupe RPR.

Deuxième catégorie de Français : ceux des zones rurales, où il n'y a pas de transports en commun.

Le Gouvernement n'a-t-il pas conscience que chaque Français ne peut pas se payer un chauffeur pour le remplacer au volant ? N'a-t-il pas conscience qu'il a assez de chômeurs sur les bras pour ne pas en fabriquer vingt à trente mille de plus par an ? (*« Et les 10 000 morts de la route ? » sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. René Drouin. Vous parlez pour le syndicat des chauffards !

M. François Loncle. M. Godfrain défend les chauffards !

M. Jacques Godfrain. Monsieur le Premier ministre, vous qui vous targuez de trouver des sujets de consensus, sachez que, s'il y en a un dans ce pays, c'est celui de la sécurité routière, car nous sommes très attachés, et peut-être plus que vous, à la vie des Français sur les routes.

Ce consensus, respectez-le ! Faites en sorte que la proposition du groupe RPR, qui visait à aligner le nombre de points du permis français sur la moyenne européenne - ce qui est raisonnable - soit acceptée.

Ne prenez pas les automobilistes français pour des enfants ! Ils ne sont pas moins responsables que les autres Européens. Vous qui vous alignez souvent sur ce que font les autres pays, faites-le au moins en ce domaine ! Peut-être pourrions-nous travailler ensemble, ensuite, lors d'un débat général sur la sécurité routière. Mais, de grâce, acceptez cet amendement RPR de 1989 ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux.

M. Georges Sarre, secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux. Monsieur Godfrain, j'ai lu dans un journal du soir, hier, que, dans votre département, deux professeurs de philosophie ont été tués dans un accident de la route, à la fin du mois de mai.

Au-delà de la famille des intéressés, ce sont les enseignants, mais aussi tous les élèves qui sont choqués et troublés par la mort de ces deux professeurs, qui étaient unanimement respectés.

Le permis de conduire à points, voté par le Parlement, comme vous l'avez rappelé, le 10 juillet 1989, ...

M. Bernard Pons. Grâce à un vote bloqué !

M. le secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux. ... est fait pour que la mort recule dans la rue, sur la route et sur l'autoroute.

M. Arthur Dehaine. Nous sommes d'accord !

M. le secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux. Est-il acceptable que, dans un pays comme le nôtre, il y ait chaque année près de 10 000 tués et plus de 200 000 blessés, dont près de 10 000 resteront infirmes à vie ?

Les accidents de la circulation sont la première cause de mortalité des jeunes dans notre pays. On est pour le permis de conduire à points si l'on est pour la sécurité routière. On est contre le permis de conduire à points si l'on veut favoriser les accidents de la route ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean Ueberschlag. Là n'est pas la question !

M. le secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux. Je ne supporte pas, monsieur le député, la démagogie (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) quand il s'agit de vie et de mort !

M. Jean Ueberschlag. C'est vous qui êtes démagogue, monsieur le secrétaire d'Etat !

M. Bernard Pons. Avec la mort des autres !

M. Jean Ueberschlag. Vous n'avez pas écouté la question !

M. le secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux. J'ai écouté votre question, monsieur Godfrain, mais il faut la recadrer. Vous avez parlé d'un amendement qui a été repoussé par l'Assemblée nationale et le Parlement, mais vous auriez mieux fait de lire la loi du 10 juillet 1989.

M. Bernard Pons. Qui a été adoptée par le Parlement !

M. le secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux. Tout à fait !

Cette loi fixe la proportionnalité du barème par rapport au nombre total de points. Pour un délit, la moitié du nombre initial, donc du capital ; pour les contraventions les plus graves, au plus le tiers du nombre de points : telle est la règle qui a été adoptée par le Parlement.

MM. Arthur Dehaine, Bernard Pons et Pierre Mazeaud. Grâce à un vote bloqué !

M. le secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux. Vous ne me troublez pas, monsieur Mazeaud !

M. Pierre Mazeaud. Je n'en ai nullement l'intention, monsieur le secrétaire d'Etat !

M. Robert-André Vivien. Répondez à la question !

M. le secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux. Je réponds.

Il s'agit en fait d'un problème purement optique. Vous avez oublié de signaler, monsieur Godfrain, que le permis de conduire à points existait aux Etats-Unis, au Canada, au Japon, en Allemagne, au Royaume-Uni.

M. Jean-Paul Charlé. Avec douze points !

M. Bernard Pons. Cela va de dix à quatorze points !

M. Roland Nungesser. Répondez point par point !

M. Pierre Mazeaud. L'Europe ! L'Europe ! L'Europe !

M. René Drouin. Vous préférez le syndicat des chauffards, messieurs ?

M. le secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux. Dans tous ces pays, si le capital, apparemment, est plus important, c'est que les infractions concernant le stationnement irrégulier sont comprises, en Allemagne par exemple, alors qu'elles ne le sont pas dans notre pays.

Nous aurions pu augmenter le capital et, pour un délit, au lieu de retirer trois points, en retirer six. Qu'est-ce que cela eût changé ? Monsieur Godfrain, je constate que, sur cette question, beaucoup de pédagogie reste à faire.

M. Pierre Mazeaud. Ah oui !

M. le secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux. C'est du côté des victimes, du côté des familles que l'appui est le plus important. D'ici à la fin de l'année, messieurs, messieurs les députés, je l'affirme avec tranquillité, il y aura des centaines de morts et des milliers de blessés en moins. Comptez sur le Gouvernement pour tenir bon et ne pas céder à ces appels qui n'ont aucun sens et sont au contraire susceptibles de favoriser une forme de délinquance sur la route. La véritable insécurité est là et pas ailleurs, monsieur Godfrain ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Gérard Chasseguet. Nul ! Zéro !

M. Pierre Meuger. Ma parole, il a bu !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union du centre.

FONCTIONNEMENT DES TRANSPORTS AÉRIENS

M. le président. La parole est à M. Jean Briane.

M. Jean Briane. Monsieur le président, ma question, multiple, s'adresse à M. le ministre de l'équipement, du logement et des transports. Elle porte sur un sujet qui préoccupe nombre de Français : les perturbations du trafic aérien.

Monsieur le ministre, le trafic aérien ne cesse de s'intensifier. L'encombrement de l'espace aérien nous est présenté comme la cause des retards fréquents subis par les usagers. Des attentes prolongées dans les aéroports résultent un véritable malaise et des rendez-vous manqués pour les acteurs de la vie économique pour qui l'avion est à la fois moyen de communication obligé et outil de travail indispensable.

La perte économique essuyée par les entreprises, les administrations, les collectivités territoriales, la société française dans son entier est considérable.

L'encombrement aérien est-il réel ? L'espace aérien français est-il, à ce jour, saturé ? Y a-t-il insuffisance des infrastructures aéroportuaires ? Est-il exact que les moyens techniques et humains des services du contrôle aérien, qui ont la responsabilité de la gestion et de la sécurité des vols, sont eux aussi insuffisants eu égard à la croissance du trafic ?

Autant de questions que se posent les usagers et que je vous pose aujourd'hui, monsieur le ministre, parce qu'elles sont d'actualité. Quelles réponses y apportez-vous ? Que compte faire le Gouvernement pour éviter ces crises permanentes du transport aérien ? Quelles mesures prévoit-il de prendre pour que soit assurée en tout état de cause la continuité du service public en ce qui concerne la circulation aérienne et la sécurité des transports aériens ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement et des transports.

M. Jean-Louis Bianco, ministre de l'équipement, du logement et des transports. Monsieur le député, vous avez posé plusieurs questions très précises auxquelles je répondrai moi-même précisément.

Y a-t-il ou non encombrement, saturation de notre espace aérien ?

La vérité, c'est que le nombre des vols s'est accru en France depuis 1985 dans des proportions considérables : 45 p. 100 en six ans. On peut constater une telle augmentation dans tous les pays développés, en particulier en Europe, mais le ciel français est sans doute plus encombré que

d'autres : notre situation géographique fait que, pratiquement, un vol sur deux est un survol. Evidemment, et vous avez raison de le rappeler, les usagers en pâtissent.

Certes, les retards sont statistiquement moins fréquents qu'on ne le croit parfois, mais ils constituent toujours une gêne, je suis d'accord avec vous.

Quelles sont les causes de cette situation ? Le développement du besoin de se déplacer, bien sûr, mais sans doute aussi, et je voudrais appeler l'attention de la représentation parlementaire sur ce point, certains excès de la déréglementation et de la libéralisation, ...

Plusieurs députés du groupe communiste. Ah ?

M. le ministre de l'équipement, du logement et des transports. ... comme ceux que l'on a pu déplorer aux Etats-Unis ou comme ceux que l'on observe dans le ciel atlantique.

M. Jean-Claude Lefort. Tiens, tiens !

M. le ministre de l'équipement, du logement et des transports. Il est quand même paradoxal de constater que, l'an dernier, alors que le nombre de vols augmentait de 3 p. 100, celui des passagers diminuait de 4 p. 100. Est-ce vraiment un progrès, pour la sécurité et pour l'usager lui-même, que de prévoir à certains moments un vol Paris-Londres toutes les demi-heures si le retard moyen est lui-même de l'ordre d'une demi-heure ?

C'est pourquoi j'ai participé hier, à Lisbonne, à une table ronde européenne réunissant notamment des professionnels. Nous avons parlé des développements des infrastructures et j'ai demandé à mes collègues européens que nous réfléchissions ensemble aux moyens d'une meilleure maîtrise de la libéralisation. Bien sûr, il faut que la concurrence s'exerce et que la liberté du commerce et de l'industrie soit assurée, mais pas jusqu'au point, vers lequel nous commençons à nous diriger, où l'on risquerait d'avoir moins de sécurité, en tout cas pas jusqu'au point où l'encombrement de l'espace aérien s'aggraverait. De plus, il arrive que les tarifs, après avoir baissé, augmentent lorsque l'un des concurrents conquiert une position dominante.

Cela dit, que peut-on faire dans l'immédiat, indépendamment de la négociation au niveau européen que j'ai demandée à mes partenaires ?

Sans vouloir engager de polémique, il faut reconnaître que l'augmentation du trafic, qui a été assez brutale à partir de 1985, n'a pas donné lieu à une réaction immédiate. C'est seulement en 1988 qu'un premier protocole a été signé pour accroître les effectifs de contrôleurs aériens. Un deuxième protocole a été signé en 1991, visant à améliorer toute une série de dispositions techniques ainsi qu'à renforcer nos effectifs. Mais vous n'ignorez pas, monsieur le député, qu'il faut trois années pour former un contrôleur aérien et que deux autres années sur place sont encore nécessaires pour qu'il devienne pleinement opérationnel. C'est donc seulement maintenant que nous commençons de sentir les résultats des efforts engagés depuis 1988.

Cela dit, des dispositions ont déjà été prises et vont permettre non pas à coup sûr d'améliorer rapidement les choses - il serait malhonnête de l'affirmer -, du moins éviter que ne s'aggrave la détérioration. Il s'agit de la mise en service de nouveaux équipements informatiques, d'un accroissement du nombre de radars, de la mise en place d'outils plus performants pour l'organisation et l'harmonisation des dispositifs européens.

Je me suis moi-même rendu dernièrement au centre de contrôle de Reims et à celui d'Athis-Mons pour examiner les mesures à prendre pour la période que nous abordons, celle des « ponts » et de l'été. J'ai arrêté, dans le cadre de l'opération « Été 92 », qui n'est pas sans analogie avec ce qui se fait depuis longtemps en matière routière avec l'opération « Bison futé », dispositions diverses :

Il s'agit, d'abord, d'informer les usagers des jours chargés, car il est parfois possible de reporter un voyage.

Il s'agit ensuite de veiller à ce que, dans les aéroports, l'usager reçoive toute l'information nécessaire. A cet égard, nous sommes encore loin du compte. Des recrutements de personnels interviendront donc. Il existait déjà une cellule d'urgence à Orly. Une autre a été créée à Roissy et d'autres pourront l'être dans les autres grands aéroports français, de façon que tous les acteurs - les contrôleurs aériens, les aéroports et les compagnies, qui doivent mieux travailler ensemble - puissent donner à l'usager une information immé-

diante et précise. L'usager est prêt à comprendre si l'on veut bien lui fournir une explication. Encore faut-il s'assurer que cette explication soit précise, rapide et que deux voix discordantes ne lui donnent pas deux réponses différentes.

Enfin, j'ai demandé que soit réduit, pendant cette période difficile, le nombre des vols d'école car un avion, qu'il vole avec deux ou trois passagers ou qu'il transporte deux cents personnes, occupe le même espace aérien. Nous réduirons donc le nombre des vols d'école qui sont, je le rappelle, de la responsabilité de la direction de l'aviation civile.

En outre, mon collègue ministre de la défense a bien voulu libérer un certain nombre de week-ends supplémentaires de façon que les vols militaires occupent moins d'espace aérien.

Quoi qu'il en soit, il est vrai que l'accroissement du trafic sur les premiers mois de cette année a été très fort : nous avons déjà presque atteint le niveau de pointe de l'été dernier. La vraie réponse à ce problème réside, j'y reviens, dans une politique au moins européenne, sinon plus de maîtrise de la déréglementation, et dans l'installation de plusieurs centaines de contrôleurs aériens.

Dans l'immédiat, ainsi que vous l'avez fort bien dit, le devoir des pouvoirs publics, des compagnies aériennes et des aéroports est d'informer en temps réel et d'une manière précise les usagers et de faire le maximum pour que les inconvénients soient limités.

Où à la libéralisation ! Non aux excès de la concurrence sauvage ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

M. le président. La parole est à M. Louis Pierna.

M. Louis Pierna. Monsieur le président, mesdames, messieurs, les députés communistes, qui n'ont cessé de demander que le peuple français se prononce par référendum sur le traité de Maastricht, ne peuvent que se féliciter de la décision qu'enfin M. le Président de la République vient de prendre. Nous y sommes certainement pour beaucoup. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Toutefois, nous souhaitons que le référendum porte sur l'ensemble du processus en cours, à savoir, inséparablement, sur la réforme de la Constitution et sur le traité lui-même. Pour l'heure, et pour une fois, je ne peux être que d'accord avec M. Delors, qui déclare que le traité de Maastricht n'a plus de base juridique.

M. Jean-Louis Debré. C'est bien ce que j'ai dit !

M. Louis Pierna. Pour notre part, nous continuerons de faire la clarté sur la nocivité de ce traité, pour la France et pour les peuples d'Europe !

Madame le ministre du travail, le chômage a progressé en avril de 1,4 p. 100 et a franchi la barre des 10 p. 100 de la population active. 39 600 personnes de plus se retrouvent sans travail et les licenciements économiques ont progressé en un an de plus de 13 p. 100. C'est le drame pour des centaines de milliers de familles. Le nombre des offres d'emploi diminue et le chômage de longue durée, en progression de 17 p. 100, touche plus de 900 000 personnes !

Ces chiffres montrent que tous les plans proposés jusqu'à présent qui, sous couvert d'insertion, programment des exonérations de charges patronales estimées à 65 milliards de francs, ne font qu'aggraver les choses. J'en ai la preuve dans ma circonscription : au Blanc-Mesnil, avec la fermeture de l'entreprise Duroi-Jacquet et le licenciement de 300 travailleurs.

On ne pourra s'attaquer véritablement au chômage qu'en relançant la croissance, c'est-à-dire en produisant français et en élevant le pouvoir d'achat !

Les députés communistes ont fait des propositions, que je vais résumer.

Nous proposons que les 180 milliards de francs de fonds publics affectés à la formation et à l'emploi soient mieux utilisés et placés sous le contrôle des travailleurs, de leurs syndicats, des élus. Trop de moyens sont mis en œuvre d'une manière inefficace. Ils sont même parfois, et la presse s'en fait l'écho, détournés.

Nous demandons au Gouvernement de lutter contre la spéculation financière et les exportations de capitaux qui, en 1990, se sont chiffrées à 180 milliards de francs.

Nous proposons de tripler la contribution patronale à la formation.

Nous demandons que soit mis en place un véritable service public qui aurait pour mission d'offrir un emploi ou de proposer une formation véritable.

Le progrès des sciences et des techniques permet aujourd'hui de produire plus en moins de temps. Quand va-t-on proposer d'abaisser la durée hebdomadaire du travail à trente-cinq heures sans perte de salaire ? A l'aube du XXI^e siècle, c'est possible ! Des pays qui payent mieux leurs salariés que la France s'engagent dans cette voie. Pourquoi pas nous ?

Enfin, vous parlez de la propension du patronat à licencier. Mais vous laissez faire, vous contentant de jeter un coup d'œil sur les plans dits « sociaux » qui ne règlent rien. Pourquoi le Gouvernement n'a-t-il pas accepté que soit discutée notre proposition de loi rétablissant des garanties contre les licenciements, que la droite a supprimées ?

En bref, que comptez-vous faire, madame le ministre, pas seulement en paroles, mais aussi en actes, pour vous attaquer véritablement au chômage et parvenir à ce que celui-ci diminue ? C'est cela, et cela seulement, qui sera la preuve d'une certaine efficacité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, comme vous l'avez dit, le chômage a augmenté fortement au mois d'avril, ce qui tranche d'ailleurs avec l'évolution observée ces derniers temps, notamment au mois de mars, où le nombre des demandeurs d'emploi avait diminué.

Ce constat peut paraître aussi contradictoire avec les résultats économiques qui viennent d'être annoncés et qui sont positifs : je veux parler du 1^{er} p. 100 de croissance pour le premier trimestre de 1992, ce qui constitue le meilleur score des sept pays les plus industrialisés du monde, et des chiffres du commerce extérieur que M. le ministre de l'industrie vient de rappeler.

Alors, que se passe-t-il ?

La situation du mois d'avril, et peut-être celle du mois de mai qui va être prochainement connue, peuvent s'expliquer de deux manières.

Il faut, d'abord, tenir compte du comportement des entreprises qui, aujourd'hui, sont très différenciées dans leur façon de traiter leurs effectifs, leurs ressources humaines.

Je vois chaque jour des entreprises qui anticipent les évolutions : elles préparent leurs salariés aux changements technologiques, ou réfléchissent, comme le font les Allemands, sur la formation de leurs salariés dans les périodes de plus faible conjoncture, ou encore utilisent le chômage partiel.

Mais il y a aussi des entreprises qui attendent l'arrivée de nouvelles techniques, de nouvelles machines pour se rendre compte que les salariés ne sont pas formés. Elles attendent les crises conjoncturelles et ont un réflexe de licenciement au moindre frémissement négatif de la conjoncture, alors même qu'elles risquent de le regretter lorsque la croissance sera plus efficace ; nous le voyons aujourd'hui.

Je connais aussi des entreprises qui, obligées de licencier, préparent les salariés, les reconvertisent, organisent des formations, aident au reclassement alors que d'autres se contentent de remettre sur le marché du travail, avec des chèques en poche, un certain nombre de salariés sans leur donner les moyens de se reclasser.

Voilà l'une des raisons de la situation du mois de mars, où le nombre des licenciements est, je le reconnais, très élevé, beaucoup plus élevé qu'il ne devrait l'être dans la conjoncture économique actuelle.

Nous devons prendre des mesures pour éviter de traiter de la même manière les entreprises qui réalisent des efforts d'anticipation, qui préparent l'avenir, qui préparent les salariés et donc leur compétitivité de demain, et celles qui se libèrent de leurs problèmes, y compris de la gestion de leur pyramide des âges, sur la collectivité nationale.

J'y réfléchis et nous serons conduits à en reparler ici très prochainement, sachant, et je m'en réjouis, que les organisations patronales et syndicales ont décidé de se rencontrer ce mois-ci pour se pencher de nouveau sur la situation de l'UNEDIC. Elles ne manqueront pas de traiter ces problèmes qui, ainsi que presque toutes les organisations l'ont reconnu, sont l'une des causes actuelles de la détérioration de l'indemnisation du chômage dans notre pays.

Mais nous devons faire face à un second problème, beaucoup plus structurel celui-là, je veux parler du retard des embauches par rapport à la croissance. Il s'agit d'un problème que nous connaissons dans notre pays depuis longtemps. Nous savons, en effet, que les réflexes à la baisse sont beaucoup plus rapides que les réflexes à la réembauche.

Certains éléments de cette situation étaient liés au fonctionnement du marché du travail. Je crois pouvoir dire que les efforts que nous consentons pour répondre aux besoins des entreprises, pour jouir d'une meilleure adéquation entre l'offre et la demande, pour avoir des formations adaptées permettant aux entreprises de trouver la main-d'œuvre qualifiée, doivent nous permettre de ramener ces retards, qui étaient de six à sept mois, à deux ou trois mois. C'est en tout cas ce que m'assurent un certain nombre de professions avec lesquelles nous travaillons.

J'espère que tant les changements de comportement, auxquels nous pousserons s'ils ne se réalisent pas spontanément, que les résultats économiques actuels permettront des embauches plus nombreuses. Ces embauches qui manquent aujourd'hui et expliquent les chiffres actuels du chômage.

Dans une période qui semble encore incertaine, nous allons aider, comme nous l'avons déjà fait, les entreprises de certains secteurs en accroissant la part de l'aide de l'Etat en matière de chômage partiel. Je tiens à ce propos à annoncer à l'Assemblée nationale que M. le Premier ministre a décidé de reporter le terme de la procédure « exo-jeunes » du 31 mai au 30 septembre 1992. Cela aidera les entreprises qui hésitent, malgré le retour accéléré de la croissance, à embaucher des jeunes non qualifiés au sortir de la période scolaire. On évitera ainsi que des jeunes ne se retrouvent pour de longs mois au chômage.

J'espère que cette mesure, ainsi qu'une réflexion des entreprises sur leur propre comportement – du moins pour celles qui ont besoin d'y réfléchir, car loin de moi l'idée de les montrer toutes du doigt – nous permettra d'améliorer les choses dans les semaines qui viennent. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Il ne reste plus de temps disponible ni pour le groupe socialiste, ni pour le groupe Union pour la démocratie française.

M. Francis Delattre et M. Georges Durand. Ah !

M. le président. Puisque je vous le dis, mes chers collègues. Le décompte fait au plateau est rigoureusement exact.

M. Francis Delattre. Vous pouvez vous tromper, monsieur le président !

M. le président. Ce n'est pas moi qui compte, c'est le service compétent !

Nous en revenons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

ECO-TAXE

M. le président. La parole est à M. André Berthol.

M. André Berthol. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre. Mais, en son absence, je pense que Mme le ministre de l'environnement se fera un devoir, ou un plaisir, de me répondre.

Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement. Un plaisir !

M. Jean-Paul Charié. Les deux !

M. André Berthol. Le sommet de Rio sur l'environnement qui s'ouvre aujourd'hui examinera notamment les conséquences des activités humaines et industrielles sur le climat de la terre.

Alors que plus de cent chefs d'Etat seront présents, j'ai été surpris d'apprendre, par la presse, que la Commission européenne – M. Delors en particulier – envisageait de boycotter ce sommet.

Pourtant, la Commission européenne a proposé d'instaurer une taxe sur l'énergie pour lutter contre l'effet de serre et réduire principalement les émissions de dioxyde de carbone. Le projet initial de la Commission a déclenché une opposition unanime de l'industrie européenne, qui juge le projet inefficace et gravement dommageable par son impact sur la croissance européenne et par l'aggravation prévisible du chômage qu'il provoquerait.

De fait, cette mesure, qualifiée en son temps par M. Brice Lalonde de « proposition historique », a suscité pour le moins des réserves au sein même du Gouvernement, notamment celles de M. Strauss-Kahn qui a estimé qu'elle reviendrait à mener une campagne anti-alcoolique en taxant aussi le jus d'orange.

Pour Mme Scrivener, commissaire européen chargé de la fiscalité, l'introduction de cette mesure serait désastreuse, surtout si elle pénalisait la seule industrie européenne par rapport à ses concurrentes, américaine, japonaise ou autres.

Le rapport de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes met en exergue les contradictions ou les faiblesses du projet de création d'une éco-taxe. Il en est de même du rapport présenté ce matin à la commission des finances par notre collègue Michel Barnier.

Quant aux douze pays de la Communauté, ils sont manifestement divisés sur ce sujet.

Quelle est la position de la France face à ce projet européen visant à créer un nouvel impôt sur l'activité industrielle et dont certains affirment qu'il serait l'équivalent d'un nouveau choc pétrolier ? M. Lalonde a déclaré dimanche que le Gouvernement français avait refusé l'éco-taxe, mais que le Président de la République pourrait corriger l'erreur de M. Bérégovoy. Que doit-on penser de cette déclaration ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République.)*

M. Gérard Bapt. C'est subtil !

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'environnement.

Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement. Monsieur le député, le problème du réchauffement de la Terre par la pollution sera, en effet, l'un des sujets majeurs du sommet de la planète qui s'ouvre aujourd'hui à Rio.

De quoi s'agit-il ? Une voiture rejette dans l'atmosphère trois fois son poids en gaz carbonique. Les usines qui utilisent du charbon et des énergies fossiles polluent aussi l'atmosphère. Cette pollution entraîne la formation d'une sorte d'écran autour de la terre qui empêche la chaleur apportée par les rayons du soleil de s'évacuer.

Par conséquent, la planète enregistre une hausse de chaleur qui produit, dans les pays pauvres qui souffrent déjà de la sécheresse, une sécheresse encore plus grande. Il s'ensuit une fonte des glaciers, avec une hausse du niveau des mers et donc une menace sur certains territoires. Bref, la civilisation des pays riches fait peser sur les pays les plus pauvres un fardeau supplémentaire.

Par conséquent, le sujet est capital. C'est un vrai problème de civilisation.

Lorsque l'on va poser à Rio la question de la protection de la planète, il s'agira avant tout de savoir si chacun, dans les pays riches, acceptera de revoir ses choix de civilisation, son mode de vie, de remettre en cause cette fuite en avant du « toujours plus » - toujours plus de voitures, de routes, de camions, d'eau à consommer, d'air à polluer. Tel est l'enjeu essentiel.

Par conséquent, l'idée de taxer cette énergie qui brûle, donc qui pollue, est généreuse. Mais sa mise en application n'est pas tout à fait au point. La France, par exemple, est parmi les pays les moins polluants. Le rejet par habitant est d'environ deux tonnes de gaz carbonique, contre cinq tonnes aux États-Unis, beaucoup plus engagés que nous dans cette fuite en avant de la consommation, et trois tonnes et demie en Allemagne.

M. Jean-Marie Demange. Nous le savons, tout cela !

Mme le ministre de l'environnement. L'idée est bonne, mais la fiscalité de l'environnement doit être remise à plat pour éviter, chaque fois que cela est possible, une destruction du patrimoine naturel et, mieux, pour encourager sa protection. La priorité des priorités est d'obtenir des pays les plus pollueurs qu'ils diminuent leur pollution.

La France estime qu'elle doit mettre d'abord en avant les économies d'énergie et la remise en cause de choix de mode de vie. Elle va proposer au sommet de Rio une aide accrue au développement. Dans cet esprit, elle propose le doublement de l'aide aux pays du Sud pour atteindre 0,7 p. 100 de la richesse globale, et elle souhaite que l'ensemble des pays européens s'alignent sur cette position.

Avec l'Allemagne, elle est à l'origine de la création du Fonds mondial pour l'environnement et y a attribué 900 millions de francs. De même, elle fera des propositions pour lier le désarmement et le développement. Enfin, elle plaidera pour une alliance entre le Nord et le Sud afin de choisir ensemble de nouveaux modes de développement.

Bref, il s'agit de réconcilier le développement et l'environnement, de faire prendre conscience que le prélèvement sur les ressources n'est pas gratuit, de réconcilier l'écologie et la croissance, croissance en termes quantitatifs pour les pays pauvres, en termes qualitatifs pour les pays riches.

Les différentes positions que vous avez évoquées, monsieur le député, ne sont pas contradictoires. Il ne suffit pas de refuser des propositions, il faut aussi proposer à leur place des gestes de générosité. C'est ce que je ferai dès le début de cette conférence de Rio, où je pars dans quelques heures. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Marie Demange. Vous n'avez pas répondu à la question !

M. André Berthol. J'attends toujours la réponse !

INDEMNISATION DES VICTIMES DE FURIANI ET DES THERMES DE BARBOTAN

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Jégou.

M. Jean-Jacques Jégou. Monsieur le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique, j'appelle votre attention sur le désarroi des familles des victimes quant au déroulement de l'enquête en cours à la suite de l'incendie des thermes de Barbotan, dans le Gers, survenu le 27 juin 1991.

Au cours de ce drame, vingt personnes ont péri, dont l'épouse de l'un des habitants de ma circonscription. Aujourd'hui, près d'un an après les faits, l'enquête judiciaire piétine. Seul un artisan étancheur - le lampiste de service ! - a été inculqué, alors que la responsabilité des autorités locales apparaît comme accablante.

En effet, cet établissement n'a fait l'objet d'aucun certificat de conformité de la part de la mairie de Cazaubon. Il n'a fait l'objet d'aucune visite de la commission de sécurité entre le 2 juin 1986, date de la dernière visite provisoire, et le 27 juin 1991, jour du drame, alors que les arrêtés des 23 mai 1989 et 22 juin 1990 soumettaient ce type d'établissement à de nouvelles dispositions.

Devant la passivité des autorités locales, la coordination des familles des victimes de Barbotan-les-Thermes a demandé la constitution d'une commission d'enquête administrative afin de déterminer les responsabilités dans le domaine réglementaire. Par lettre du 15 avril 1992, M. le directeur de la sécurité civile leur a répondu qu'il ne pouvait donner suite à cette demande, compte tenu de l'enquête judiciaire en cours.

Or, à la suite du terrible drame de Furiani, les familles des victimes de Barbotan ont été choquées d'apprendre que le ministère de l'intérieur avait ordonné la création d'une commission d'enquête administrative, alors que, dans le même temps, une enquête judiciaire était ouverte.

Monsieur le ministre, l'époux de la victime habitant ma circonscription - qui, je dois le dire, fait preuve d'un grand courage et d'une dignité exemplaire - a établi un tableau comparatif des procédures mises en œuvre à la suite de ces deux drames. Je possède ce document que je tiens à votre disposition. Il est accablant.

Aussi, vous comprendrez que les familles qui s'interrogent légitimement sur les différences de comportement de l'administration face à des situations semblables - ce qui constitue une atteinte intolérable à l'égalité de tous face à la vérité - attendent des explications, et mieux que des explications. Je me permets de vous demander en leur nom ce que vous comptez faire afin que les responsabilités des autorités locales dans ce drame soient clairement établies.

Je me rends compte des propos que je vais tenir, monsieur le ministre, mais il me serait insupportable de penser, avec tout le respect que nous devons aux victimes et à leurs familles, qu'il faille mourir en direct au journal de vingt heures sur TF1 pour que les procédures soient accélérées. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique.

M. Paul Quilès, ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. Monsieur le député, vous avez rappelé les circonstances du drame qui a, je dois le dire, bouleversé tous ceux qui ont suivi ce qui est passé le 27 juin 1991 aux thermes de Barbotan.

Rappelons qu'il s'agit d'un établissement thermal privé.

A l'issue de travaux réalisés par une entreprise, une erreur de manipulation a provoqué le renversement d'un seau contenant du bitume qui, se répandant à l'intérieur des thermes, a mis le feu aux matériaux de revêtement situés dans l'espace occupé par le public. Vingt personnes ont trouvé la mort dans des conditions épouvantables. Immédiatement, une information judiciaire a été ouverte au tribunal de grande instance d'Auch. L'instruction suit son cours et je pense qu'elle devrait entrer très rapidement, d'après les renseignements que j'ai pu recueillir, dans une phase déterminante. Les mesures d'expertise technique prescrites par le magistrat instructeur sont en cours d'achèvement. Il en est de même pour les commissions rogatoires confiées à la gendarmerie.

Compte tenu de ces évolutions, le procureur de la République d'Auch sera en mesure de publier dans les prochains jours un communiqué qui fera un point précis de l'état et des perspectives de cette affaire afin de donner aux familles des victimes toutes les informations utiles.

Vous l'avez dit, il n'y a pas eu d'enquête administrative. Je rappelle d'ailleurs que ce n'est pas une procédure obligatoire.

Mais puisque vous avez évoqué un autre drame, celui de Furiani, permettez-moi de vous dire que je ne partage pas votre dernière affirmation. J'ai suivi le drame en direct, non pas à la télévision mais sur place. J'ai pris immédiatement, en accord avec le Premier ministre, la décision de lancer une commission d'enquête administrative, avant même que l'information judiciaire n'ait été ouverte. A partir du moment où l'information judiciaire est ouverte, il faut attendre que la justice passe.

Pour ce qui concerne les thermes de Barbotan, nous sommes dans ce cas. Une enquête avait été demandée concernant le rôle des secours. Vous le savez probablement, le rapport technique a souligné l'action positive des sapeurs-pompiers du Gers qui ont pris des risques considérables en pénétrant dans des locaux où régnait une atmosphère surchauffée particulièrement toxique.

Vous vous doutez bien, monsieur le député, que je partage la peine des familles, mais vous comprendrez aussi - et je souhaite qu'un tel sujet ne fasse l'objet d'aucune exploitation démagogique - qu'il n'est pas possible de répondre aujourd'hui aux vraies questions que vous posez. J'ai personnellement un avis. Mais laissons la justice agir. Il n'est pas possible aujourd'hui de répondre sur les responsabilités qui sont à l'origine du drame parce qu'elles sont soumises à l'examen du juge.

Je vous l'ai dit, je pense que dans les tout prochains jours des éléments complémentaires seront donnés. C'est à la justice maintenant de décider. Disant cela, je ne sous-estime pas du tout les responsabilités administratives, qui seront établies précisément par le juge. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe communiste.

EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

M. le président. La parole est à M. Fabien Thiéomé.

M. Fabien Thiéomé. Ma question concerne la situation de la jeunesse, donc l'avenir de la France.

La première préoccupation des jeunes filles et des jeunes hommes de notre pays touche à ces questions décisives que représentent la formation et l'emploi. Mais comment pourrait-il en être autrement ?

Le taux de chômage des jeunes de seize à vingt-cinq ans a quadruplé depuis 1968. Par exemple, dans le département du Nord, 42 000 jeunes sont au chômage. La moitié d'entre eux ne sont pas indemnisés. Par ailleurs, 25 000 sont dans des structures précaires. La proportion des jeunes sans diplôme stagne, et l'exclusion s'étend.

Au même moment, vous voulez, avec le traité de Maastricht, entraîner la jeunesse encore plus loin dans le chômage, et ce, à travers la sélection. Aujourd'hui, la drogue est devenue un véritable fléau des temps modernes. Au contraire, l'Europe à laquelle les jeunes aspirent est celle du progrès, de la justice et de la fraternité.

Comme le peuple danois et sa jeunesse, les jeunes Français ont des choses à dire sur l'Europe. Il faut les écouter. Prochainement, ils auront l'occasion de s'exprimer avec le référendum sur Maastricht pour lequel les communistes n'ont d'ailleurs cessé de lutter. Dès à présent, les communistes les appellent à dire non au traité de Maastricht, et ce, pour une Europe de la fraternité ! Quand les jeunes donnent leur avis, c'est toujours bon. Leur faire confiance est une question d'avenir pour notre société.

Plusieurs milliers de jeunes dans le pays ont pris part dernièrement, sous l'égide du mouvement de la Jeunesse communiste de France, à l'écriture d'une proposition de loi qui sera déposée à l'automne par le groupe communiste ici-même.

Ils sont des millions à vouloir que ça change radicalement et ils ont raison. Leur indignation est légitime face au spectacle affligeant de la politique politicienne. Ils « galèrent » pour s'en sortir alors que les riches sont toujours plus riches. Mais l'argent ne doit pas toujours être pour les mêmes : il doit servir notre jeunesse. Qu'allez-vous faire alors pour répondre à l'exigence d'un salaire minimum d'embauche de 7 900 francs notamment pour les jeunes ayant le CAP ou le BEP ; à la nécessaire égalité des salaires et de l'accès aux formations entre les filles et les garçons ; à l'embauche d'un jeune avant chaque départ à la retraite afin que le salarié qui s'en va lui transmette son savoir ?

Que comptez-vous faire, enfin, pour permettre aux apprentis de bénéficier des mêmes droits que tous les travailleurs et répondre aux besoins grandissants de formation ?

Je vous rappelle, à cet effet, notre proposition de prélever 40 milliards sur le budget de surarmement pour affecter cette somme à l'école et à la formation.

Voilà autant d'exigences qui se justifient. Oui, investir dans la jeunesse est la seule règle viable pour une France forte et moderne. Quelles mesures concrètes comptez-vous donc prendre afin de permettre aux jeunes de disposer des moyens indispensables pour construire une vie plus juste, plus belle, plus humaine et plus solidaire ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Vous évoquez une fois de plus, monsieur le député, le chômage des jeunes, et vous nous demandez ce que nous faisons.

J'ai été amenée à expliquer à plusieurs reprises notre action pour accroître leurs moyens de retrouver un emploi, de s'insérer dans notre société et de progresser tout au long de leur carrière professionnelle.

Vous l'avez dit, la qualification est un élément essentiel. Vous savez que, sous des formes qui dépendent de leurs capacités, de leurs expériences et aussi de leur volonté, nous développons les efforts sur ce point.

D'abord, nous nous efforçons de coordonner les formations et les mesures d'insertion avec le marché du travail en proposant des formations de qualité débouchant sur des emplois.

Ensuite, nous entendons proposer aux jeunes, après avoir dressé avec eux un bilan de compétences, une formation qui corresponde bien à leurs besoins. Les carrefours-jeunes, par exemple, doivent leur permettre de choisir la formation la mieux adaptée à leurs capacités, formation théorique et formation en alternance.

Enfin, nous voulons leur offrir un véritable statut.

Je vous rappelle que les stages d'initiation à la vie professionnelle ont été remplacés par les contrats d'orientation, qui sont maintenant de véritables contrats de travail. Je signalais hier les premiers contrats de ce type en ce qui concerne la formation en alternance. Je vous rappelle aussi que le projet de loi sur l'apprentissage, dont l'Assemblée va être saisie dans quelques jours, va revaloriser, s'il est adopté, à la fois le statut et la rémunération des jeunes apprentis.

Je vous rappelle par ailleurs « Exo-jeunes », exonération accordée aux entreprises qui embauchent sur contrat à durée indéterminée, donc, là aussi, en donnant un vrai statut.

Enfin, pour les jeunes qui ne peuvent pas entrer en formation, soit qu'ils n'ont pas encore les capacités requises, soit qu'ils ont besoin de travailler, nous prenons des mesures d'insertion et mettons en place des activités d'intérêt général - contrats emplois-solidarité ou emploi dans les entreprises d'insertion - dont la rémunération est égale au SMIC et qui s'accompagnent d'un véritable contrat de travail.

Je ne doute pas, pour le voir quotidiennement, que l'ensemble des actions qui sont menées par le service public de l'emploi, par les collectivités locales qui nous aident et aussi par les jeunes qui acceptent de faire des efforts pour se qualifier, apporteront des résultats. Vous avez cité des chiffres. Je n'entrerai pas dans la polémique, mais sachez tout de même, monsieur le député, que le pourcentage de jeunes au chômage a diminué par rapport à ce qu'il était à la fin des années 1970. Il est encore beaucoup trop élevé, certes, mais les efforts de qualification que nous réalisons et des mesures comme l'Exo-jeunes doivent nous permettre d'y remédier au moment où de nouvelles classes d'âge vont sortir du système scolaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures, est reprise à dix-sept heures dix sous la présidence de M. Raymond Forni.)

PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND FORNI,

vice-président

M. le président. La séance est reprise.

2

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS

Discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi relatif au plan d'épargne en actions (n^{os} 2699, 2751).

La parole est à M. Alain Richard, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Alain Richard, rapporteur général. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'économie et des finances, chers et nombreux collègues *(Sourires)*, nous abordons enfin la discussion en séance publique du projet de loi sur le plan d'épargne en actions, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il a régulièrement alimenté les commentaires, les débats et les propositions depuis deux ans. La vaste affluence qui encombre l'hémicycle cet après-midi *(Nouveaux sourires)* est à la mesure du suspense qui entoure cette affaire. Depuis le temps qu'on en parle, il y a certainement dans la rue des gens qui pensaient que ce texte était déjà adopté !

En tout cas, la nécessité de ce débat et du projet du Gouvernement n'a rien perdu de son acuité, puisque la question de base qui est ainsi posée reste celle des fonds propres des entreprises françaises. Je m'en tiendrai à quelques réflexions très cursives sur ce thème, laissant à M. Michel Sapin le soin d'exposer plus précisément les motivations du projet.

Indéniablement, la structure de bilan des entreprises non financières est en progrès régulier depuis plusieurs années ; le traditionnel déficit de solidité financière qui les caractérisait se réduit assez régulièrement. Il reste que nous sommes confrontés au défi de la poursuite de notre effort d'investissement. En effet, l'insuffisance de l'investissement - le Gouvernement a raison de le souligner régulièrement - demeure aujourd'hui encore une faiblesse de nos entreprises et de l'économie française dans la compétition internationale. Donc, si l'on veut assurer la poursuite de l'effort entrepris, il faut trouver la ressource financière la mieux adaptée.

Sur ce plan, je veux reprendre très brièvement un raisonnement que j'ai déjà infligé à l'Assemblée un nombre respectable de fois.

Parmi les handicaps des entreprises françaises dans la compétition, l'un des plus rarement évoqués est le poids de leur dette ancienne. Lorsque, pendant de nombreuses années, les entreprises d'un grand pays comme la France ont malgré tout continué à investir et à se moderniser en faisant largement appel à l'emprunt, ce n'est pas en trois ans ou en cinq ans que peut disparaître, dans leur compte d'exploitation, le stigmate de l'endettement. Le coût qu'elles supportent encore à ce titre pèse dans la compétition.

Il faut noter qu'au terme de la période de prospérité et de dynamisme économique que nous avons connue jusqu'en 1990, on a constaté une remontée du poids de l'endettement qui tient, me semble-t-il, à deux phénomènes. Le premier est justement cette ambiance relativement optimiste qui a conduit les entreprises à se montrer parfois aventureuses, en tout cas moins sélectives dans les conditions de financement de leurs investissements. Le second est la montée ou, du moins, le maintien à un niveau élevé des taux d'intérêt, qui explique que les investissements financés par emprunt restent une charge durable dans le compte d'exploitation.

Face à cet équilibre encore imparfait du système de financement des investissements productifs, la fiscalité est devenue très favorable au financement par la dette. Je rappelle les trois principales composantes de ce dossier.

Tout d'abord, la réforme de 1987 a unifié l'abattement à la base sur les produits des placements financiers. Aujourd'hui, un ménage n'est pas imposé sur les premiers 16 000 francs de revenus financiers, qu'il s'agisse des intérêts à 9 p. 100 d'un placement obligataire ou des intérêts à 2 ou 2,5 p. 100 d'un placement en actions. Il y a là un premier élément de déséquilibre, qui n'est pas massif, apparemment, par les sommes concernées, puisqu'il ne s'agit que de portefeuilles modestes ou moyens, mais qui l'est en réalité, d'une part en raison de son coût budgétaire, d'autre part à cause du déséquilibre qu'il crée chez le plus grand nombre de détenteurs de portefeuilles entre le placement en obligations et le placement en actions.

Le deuxième facteur de déséquilibre, c'est le taux modéré et uniforme d'imposition des produits d'obligations - 16 p. 100, plus le 1 p. 100 de solidarité sociale et le 1,1 p. 100 de la CSG, plus maintenant le 0,6 p. 100 de la taxe départementale sur le revenu, soit au total 18,7 p. 100 - alors qu'un placement de montant analogue en actions est touché, après avoir bénéficié de l'avoir fiscal il est vrai, par le barème de l'impôt sur le revenu.

Nous sommes descendus au taux de 16 p. 100, alors que nous étions dix points au-dessus en 1990, pour des raisons d'harmonisation européenne qu'il ne faut pas regretter. Ce taux me paraît représenter un point d'équilibre que nous conserverons sans doute durablement. En effet, après la période, forcément préoccupante, du test de la libre circulation des capitaux, il s'est vérifié qu'avec ce taux nouveau de 18,7 p. 100 tout compris il ne se manifeste plus ou pas - M. le ministre nous le confirmera sans doute - de risques de délocalisation, de transfert à l'étranger de placements des ménages français. Néanmoins, cette amplification de l'écart de taxation entre les revenus d'actions et les revenus d'obligations pèse forcément sur les choix de répartition des portefeuilles.

Enfin, la troisième composante - le troisième étage de la fusée, dirais-je -, c'est la réforme, liée elle aussi à la liberté des mouvements de capitaux, qui a consisté à dé fiscaliser les produits des SICAV de capitalisation, qu'elles soient constituées de placements monétaires, de placements obligataires ou de placements en actions. Mais cela a joué quasi exclusivement pour les placements monétaires et obligataires. L'avantage, du fait du plancher de 316 900 francs pour les reventes, est de permettre de conserver un portefeuille obligataire jusqu'à 2,5 ou 3 millions de francs en touchant les revenus de ce portefeuille en franchise d'impôt.

Parallèlement, pour des raisons légitimes de réorganisation fiscale, nous avons supprimé tout avantage spécifique au placement durable en actions depuis la fin de 1988. Il y avait eu successivement le compte d'épargne à long terme, le plan Monory et le plan Delors. Le plan Monory subsiste pour les souscripteurs âgés ; les autres ont disparu.

Il nous fallait donc réorganiser partiellement et pragmatiquement le système de fiscalité des placements, le chaînon manquant étant à l'évidence un dispositif d'encouragement au placement en actions, fonds propres des entreprises, subordonné à un certain engagement de durée.

Simple, et c'est ce qui explique la faible fièvre qui entoure ce débat, l'exercice est entouré de limites.

La première, je n'apprendrai rien à personne, est le coût budgétaire de l'opération. Si l'on voulait instaurer des avantages fiscaux particulièrement alléchants pour les souscripteurs, on pouvait envisager un crédit d'impôt lors de l'acquisition d'actions. Compte tenu du nombre de ménages potentiellement intéressés, on aurait abouti à un coût budgétaire élevé et pas forcément justifié au regard de l'intérêt de l'exercice.

La deuxième limite, qui vient tout aussi naturellement à l'esprit, est évidemment le respect de la justice fiscale. Quand on crée un soutien fiscal aux placements, il convient que ce mécanisme ne joue pas un rôle antiredistributif, ne se traduise pas par une réduction massive d'impôt bénéficiant aux seuls détenteurs d'un patrimoine important.

Cette nécessité justifie par exemple l'instauration d'un plafond des placements bénéficiant de l'avantage et entraîne inévitablement ces commentaires que l'on a entendus et que l'on entendra encore, avec d'autres perspectives que les nôtres, à savoir que le produit n'est pas extraordinairement attractif. Bien sûr, car s'il le devenait, il faudrait sans doute supprimer complètement l'impôt sur le revenu !

La troisième limite est plus psychologique. Il s'agit de ne pas créer un avantage tel que l'image même du placement en actions en serait dévalorisée. Comme si, à l'instar de certains engagements financiers à très faible rentabilité, on se sentait obligé de le soutenir par une collection complète de béquilles, ce qui reviendrait à adresser à l'épargnant ce message implicite : que venez-vous faire dans cette galère ?

Nous n'en sommes pas là. De nombreuses comparaisons chiffrées, émanant des milieux professionnels, démontrent que le placement en actions sur les cinq, huit ou dix dernières années s'est révélé profitable, offrant une rentabilité globale, plus-values et dividendes réunis, nettement supérieure à l'inflation, plutôt supérieure même à celle des placements à revenus fixes. Il serait donc disproportionné d'instaurer, une prime à l'achat d'actions, comme cela fut le cas dans les dispositifs de 1977 et de 1983. Il ne nous semble plus justifié aujourd'hui d'instaurer un crédit d'impôt pour l'achat d'une action, contrairement à ce que nos collègues de l'UDF, par exemple, préoyaient dans leur proposition de loi.

Enfin, reste une dernière limite à l'exercice, peut-être moins prise en compte, mais j'y insisterai quelque peu au cours du débat : s'il y a intérêt à développer les fonds propres des entreprises, il n'est pas question pour autant de provoquer une mobilité, voire une fébrilité supplémentaire sur le marché des actions. N'oublions pas que les caractéristiques du marché financier français et la structure capitale de nos grandes entreprises font de notre économie l'une des plus « opéables » des grands pays développés. Certes, les placements en actions dispersés dans le public ont un rôle neutre et ne favorisent pas outre mesure les OPA : ils se caractérisent évidemment par leur dispersion, mais aussi par leur relative « viscosité ». Du fait que les détenteurs individuels ne sont en général pas les premiers à s'engager dans les mouvements de négociation préalables aux OPA.

Je ne veux pas dire par là que les OPA soient un mal absolu. C'est un facteur de mobilité dans la direction des entreprises et d'introduction de mécanismes de marché dans ce qui reste finalement le choix du capital. Mais j'insiste sur le risque que représente leur banalisation, compte tenu de leur caractère un peu récurrent, alors que c'est notre capacité de conduire des stratégies à long terme à la tête des grands groupes industriels français et, par conséquent, un peu de nos choix, de nos capacités d'avenir en tant que nation industrielle, qui est en jeu.

Cela dit, et ce point reste ouvert dans le débat, il serait à mon avis dommage de mettre sur pied un dispositif supplémentaire d'incitation aux placements des particuliers en actions, sans mener en arrière-plan une réflexion sur la mobilité - ou la stabilité - du capital.

En conclusion, l'analyse des nécessités et des contraintes, qui a présidé à ce projet de loi, a permis d'aboutir à un bon compromis.

Monsieur le ministre de l'économie et des finances, vous et moi avons été pendant pas mal d'années des habitués des examens et des concours. J'ignore si c'est encore le langage des gens qui sortent des salles d'examen ; je ne sais pas si « on a bon », comme on disait dans le temps, mais, en tout cas, on a trouvé pareil. (Sourires.) Le projet de loi auquel vous avez abouti est assez voisin de l'amendement que j'avais moi-même présenté l'année dernière, et qui tendait à procéder à une simulation pour un produit analogue. Certes, il n'éclate pas d'originalité, mais il faut avouer que la matière s'y prête difficilement. (Sourires.)

M. Michel Sapin, ministre de l'économie et des finances. Mais c'est comme cela qu'on réussit aux examens !

M. Alain Richard, rapporteur général. Exactement ! Cela nous a porté chance jusqu'à maintenant. Pourquoi donc ne pas continuer !

Le mécanisme que vous proposez apparaît équilibré : son coût budgétaire est prévisible ; il permet une lisibilité sur le long terme. Le message de la commission des finances, comme d'ailleurs de nombreux experts qui, d'une certaine façon, ont participé au débat, sera donc simple, monsieur le ministre, et votre capacité de dialogue, bien connue de cette assemblée, permettra certainement de faire encore évoluer ce projet.

Je vois quatre sujets principaux dans notre agenda législatif : une perspective de recalage plus global de la fiscalité de l'épargne entre le placement à revenus fixes et le placement à revenus variables et entre les différents niveaux de patrimoines et de portefeuilles ; la vérification de l'obligation de durée des placements et donc les avantages ou inconvénients d'une sortie anticipée du plan d'épargne en actions ; les possibilités d'encouragement particulier à l'épargne des salariés ; enfin, les incitations qui pourraient permettre à une partie au moins de la capacité supplémentaire de placement ainsi dédagée de bénéficier particulièrement aux entreprises moyennes ou situées à la frange de l'introduction sur le marché, et qui sont pour ainsi dire les fantassins de l'économie française.

Ce débat peut être mené comme il l'a été en commission, dans une ambiance responsable et de grande communication entre les différents interlocuteurs. Ce n'est du reste pas un sujet polémique. Nous avons les uns et les autres conscience, en discutant de ce projet de loi que nous adopterons, je l'espère, encore amélioré, de préparer un avenir fondé sur la compétitivité. Ce faisant, nous permettrons le maintien d'une réelle indépendance économique tout en ouvrant de nouvelles possibilités de progrès social, comme ce fut le sens de tous nos efforts pour la construction européenne et de la stratégie économique suivie par ce pays depuis maintenant bien des années. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Michel Sapin, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, les signes qui traduisent aujourd'hui une reprise de la croissance se multiplient. Les dernières statistiques relatives à la croissance française sont bien entendu très encourageantes. Le niveau de l'activité économique est plus soutenu que nous ne le pensions ; la France fait mieux que ses grands partenaires.

Il ne faut pas pour autant, et le Gouvernement ne le fait pas, verser dans l'autosatisfaction. Cette amélioration n'est pas encore suffisamment perçue par les agents économiques, l'attentisme est encore, hélas ! trop répandu, et le faible niveau de l'investissement le traduit bien.

Dans ce contexte, le Gouvernement ne reste pas inerte, loin s'en faut. Il ne ménagera pas ses efforts pour conforter la reprise de la croissance et favoriser l'investissement.

Mesdames, messieurs les députés, le texte que je vous présente cet après-midi s'inscrit parfaitement dans cette logique : il vise, en incitant les particuliers à l'achat d'actions, à améliorer les conditions de financement de nos entreprises. Parce qu'il aidera à renforcer l'investissement, le plan d'épargne en actions contribuera à la croissance de notre économie et participera à l'action du Gouvernement en faveur de l'emploi.

Pourquoi donc créer un nouveau produit ? Pour inciter les Français à investir en actions, ce qui constitue le moyen de financement le plus sain du développement des entreprises.

Les Français ont une longue tradition d'épargne. La question qui se pose n'est donc pas tant de les inciter à épargner plus que de les inciter à épargner mieux.

Nos compatriotes ont un goût particulier pour les placements à court terme ou pour les produits à revenu garanti. Au XIX^e siècle, chacun en France rêvait de devenir rentier ; la tradition a peut-être changé, mais la préférence pour le moindre risque de même que l'hésitation devant l'investissement industriel demeurent.

Pourtant, l'observation du passé montre que l'investissement en actions est plus rentable dans la durée que le placement obligataire. En outre, notre économie a besoin d'épargne longue.

Certes, différentes mesures ont été prises pour favoriser, - monsieur le rapporteur général, vous les avez évoquées - la constitution de fonds propres par les entreprises elles-mêmes : baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, plafonnement de la taxe professionnelle, etc. Mais si la situation financière de nos entreprises s'est nettement améliorée depuis 1983, grâce à leurs efforts de productivité et à la politique économique suivie par les pouvoirs publics, les appels au marché et l'émission d'actions sont restés insuffisants depuis plusieurs années.

La structure de bilan des entreprises françaises s'est améliorée, mais ces dernières sont encore trop souvent moins bien dotées en capitaux propres que leurs concurrentes étrangères.

Pour financer leurs investissements et leur développement, dans un contexte, de taux d'intérêt réels élevés, les entreprises ont un besoin aigu de fonds propres. C'est bien entendu indispensable pour nos PME qui, bien que performantes, ne peuvent pas toujours atteindre la taille critique, faute de fonds propres suffisants. C'est aussi nécessaire pour nos grands groupes qui doivent disposer d'une « force de frappe » financière suffisante pour investir tant en France qu'à l'étranger.

Il est donc impératif d'encourager les épargnants à acheter des actions.

Le développement de la bourse à la fin des années 1970 et au début des années 1980, ainsi que la mise en place de dispositifs d'encouragement à l'achat d'actions ont permis de modifier les comportements. Toutefois, les placements en actions ont souffert de la combinaison d'une fiscalité moins favorable que pour d'autres produits, de taux d'intérêt réels élevés et du ralentissement de la croissance qui a pesé sur les résultats de entreprises.

Parallèlement, et vous y avez également fait allusion, monsieur le rapporteur général, il n'existe plus depuis plusieurs années de dispositif d'encouragement à l'achat d'actions.

Notre fiscalité de l'épargne favorise les placements à court terme au détriment du long terme : le produit des obligations est imposé au taux de 18,1 p. 100, alors que les dividendes le sont au taux marginal de l'impôt sur le revenu. Quant au produit des SICAV monétaires, il est exonéré de tout impôt si les cessions restent inférieures à 316 900 francs dans l'année.

En d'autres termes, moins on prend de risques, plus l'avantage fiscal est grand ! Cela me paraît anormal.

Cette situation détourne les ménages des placements en actions : en 1991, ceux-ci ont ainsi cédé 40 milliards de francs d'actions de plus qu'ils n'en achetaient.

Pour renverser cette tendance, il est donc indispensable de créer un nouveau produit d'épargne en actions, assorti d'avantages fiscaux.

Les mentalités changent. Les Français sont conscients aujourd'hui du rôle central de l'entreprise dans la création de richesses. Il faut que cette évolution des mentalités se poursuive. Les Français ont une nouvelle approche de l'économie ; à cette nouvelle approche doit correspondre une nouvelle épargne, une épargne dirigée vers les entreprises.

Le PEA répond donc à un besoin. Il complète la gamme des produits d'épargne offerts aux ménages : livret A, LEP, CODEVI, PEP et maintenant PEA, autant de produits adaptés aux besoins de chaque épargnant.

Le PEA est un produit simple, souple et attractif.

C'est un produit simple : il est bâti sur le même type d'avantage fiscal que le PEP, même s'il s'agit d'un produit très différent.

Le principe du PEA est le suivant : pas d'avantage fiscal à l'entrée, mais une exonération totale des produits - dividendes, plus-values, avoir fiscal - qui sont capitalisés, sous condition de conservation pendant un délai de six ou de huit ans. Il n'y a pas de montant de dépôt minimum ; le plafond est fixé à 600 000 francs par personne et à 1,2 million de francs par couple.

On peut y déposer tous les types d'actions françaises : sociétés cotées ou - sous certaines conditions - non cotées, SICAV en actions, contrats d'assurance en unité de compte actions, etc.

Le PEA est par ailleurs un produit souple. Nous voulons inciter les épargnants à maintenir le plus longtemps possible leurs placements, mais nous ne voulons pas pour autant les emprisonner.

L'engagement de durée a pour objet d'inciter les ménages à constituer une épargne stable. Chacun sait que les actions ont un rendement supérieur aux autres produits sur la durée : c'est donc l'intérêt bien compris de l'épargnant que d'investir sur la durée.

Toutefois, le retrait sera toujours possible. Entre six et huit ans, il se fera en franchise totale d'impôts. Au-dessous de six ans, il sera effectué dans des conditions favorables : les gains nets seront exonérés si la valeur liquidative du plan n'excède pas 316 900 francs et, sinon, seront taxés au taux de 18,1 p. 100, alors que, par exemple, les dividendes seraient normalement taxés au taux marginal d'imposition.

En outre, je souligne la très grande flexibilité à l'intérieur du plan : l'épargnant pourra vendre et acheter des titres à son entière convenance et faire des arbitrages au sein de son portefeuille.

Ce produit est par ailleurs attractif. Il ne prévoit pas d'avantage à l'entrée, mais une exonération totale des produits. Cela procure trois avantages par rapport à la situation actuelle : la capitalisation avec maintien de l'avoir fiscal, alors qu'il faut aujourd'hui choisir l'un ou l'autre ; un accroissement très sensible du montant des dividendes et des plus-values exonérés ; enfin, la possibilité d'arbitrer, comme je l'ai dit, sans limitation en franchise d'impôt.

J'ai pu lire ou entendre ici et là que le PEA n'avantagerait que les gros portefeuilles. Laissez-moi vous faire part de quelques remarques à ce sujet.

Je vous rappelle d'abord que les petits porteurs bénéficient déjà d'une exonération d'impôts sur les revenus de leurs valeurs mobilières. Il était difficile d'aller au-delà. Pour parler simple, quand l'impôt n'existe pas, on ne peut pas le diminuer.

Fallait-il accorder un avantage fiscal à l'entrée, du type de ceux prévus dans le cadre du dispositif Monory ou du CEA ? Je ne le crois pas.

Cet avantage a probablement été nécessaire - M. Alain Richard y faisait allusion - à une époque où il fallait créer un choc psychologique pour faire connaître les actions aux Français. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. En outre, un tel avantage représenterait un coût budgétaire extrêmement élevé, de l'ordre de 3 à 4 milliards de francs dès 1993 !

Surtout, il ne serait pas sain de mettre en place un dispositif qui rendrait attractif le produit non pas pour ses qualités propres, mais par l'octroi d'une prime. Cela risquerait de conduire certains à s'y précipiter essentiellement pour empocher la prime et sans avoir conscience des caractéristiques

intrinsèques des actions, c'est-à-dire d'être un produit à risque. Ce serait, en outre, accrédi-ter l'idée que le produit « action » est en lui-même peu attractif et qu'il serait nécessaire, pour le « vendre », de le doper artificiellement.

Il ne serait pas raisonnable de prévoir une prime pour les personnes non imposables comme cela a été fait dans le cas du PEP, s'agissant d'un produit, qui certes a un rendement supérieur sur une longue période, mais qui présente par définition un risque en capital.

Au contraire, avec le PEA, nous ne voulons pas privilégier le gain immédiat car nous inscrivons la démarche de l'épargnant dans la durée. Nous ne faussons pas la décision de l'épargnant, nous lui consentons, pour l'inciter à acheter des actions, un avantage fiscal sur les produits de son investissement.

Je tiens à souligner que le PEA pourra bénéficier à des catégories très diverses d'investisseurs.

Je vais prendre quelques exemples simples pour vous le démontrer : un célibataire titulaire d'un portefeuille d'obligations d'un peu plus de 80 000 francs est aujourd'hui taxé au premier franc sur les dividendes perçus s'il décide d'acheter des actions. Un couple de retraités qui dispose de 200 000 francs en obligations du Trésor public - fruit de son épargne ou d'un héritage - sera, lui aussi, taxé sur les dividendes perçus, s'il en fait autant.

On me rétorquera que ces épargnants peuvent opter pour des SICAV de capitalisation - leurs dividendes sont dans ce cas traités comme des plus-values - mais ils perdent alors l'avoir fiscal.

Je ne crois pas, mesdames, messieurs les députés, qu'il s'agisse véritablement de gros porteurs.

En tout état de cause, il sera intéressant d'ouvrir un plan, même en y déposant au départ un petit montant car celui-ci peut toujours grossir dans le futur grâce à une plus-value ou à un héritage et donc permettra de bénéficier à plein de l'exonération fiscale.

L'épargnant n'a donc rien à perdre et tout à gagner à ouvrir un PEA.

Le PEA facilitera également l'investissement dans les PME. Nos petites et moyennes entreprises rencontrent souvent des difficultés de financement - je vous sais tous préoccupés par cette question. La souscription à l'augmentation de capital d'une PME pourra être réalisée au travers du PEA avec tous les avantages fiscaux qui y sont attachés.

J'entends dire également parfois : pourquoi investir dans un PEA, produit à risque, alors qu'il est plus avantageux de le faire dans des SICAV monétaires, produit à haut rendement, à faible risque et fiscalement avantageux ?

Là encore, je crois qu'il y a confusion. Ce sont deux types de produit très différents. L'investissement en actions peut présenter certes plus de risque à court terme, mais offre un rendement supérieur sur la durée, alors que l'autre s'il présente moins de risques, offre aussi moins de rendement sur la durée.

On voit donc bien que s'engager dans un PEA peut être à terme beaucoup plus avantageux que de détenir des SICAV monétaires.

J'ajoute enfin que les SICAV monétaires bénéficient depuis quelques années du niveau historiquement très élevé des taux d'intérêt réels.

Je crois cependant, mesdames, messieurs les députés, qu'il est nécessaire, pour renforcer l'efficacité du PEA et la cohérence de notre politique en faveur de l'épargne, de compléter ce texte par une disposition concernant les SICAV monétaires.

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Ah !

M. Jean-Paul Planchou. Voilà une bonne nouvelle !

M. le ministre de l'économie et des finances. La faible taxation de ces produits, résultant de la combinaison de la capitalisation et de l'exonération des plus-values en dessous du seuil de cession de 316 900 francs, explique le succès des SICAV monétaires, dont l'encours est passé en quelques années de 300 à 1 300 milliards de francs. Cette explosion, qui s'est produite dans le contexte de l'ouverture des frontières, a eu l'avantage de créer un comportement d'épargne chez les ménages, en particulier par la capitalisation. Mais le

développement de ces produits est tel aujourd'hui que, me semble-t-il, un léger rééquilibrage s'impose. La situation actuelle n'est pas satisfaisante du point de vue tant de l'équité que du bon fonctionnement de notre système financier.

M. Jean-Paul Planchou. Tout à fait !

M. le ministre de l'économie et des finances. Elle privilégie de manière excessive l'épargne liquide sans risque, contribue à la désaffection pour le livret A et, enfin, renchérit le coût des ressources des banques dont les dépôts à vue ont fortement diminué.

M. Jean-Paul Planchou. Très bien !

M. le ministre de l'économie et des finances. Afin de remédier à ces distorsions, je vous proposerai de fixer à la moitié du seuil d'exonération des plus-values le seuil de cession applicable aux seuls OPCVM de capitalisation sur produits de taux. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Très bien !

M. le ministre de l'économie et des finances. Cela permettra de réduire les avantages excessifs dont ceux-ci disposent, sans pour autant entraîner de bouleversement.

Je souhaite - et je sais que vous êtes plusieurs à être sensibles à ce point - que la mesure ne prenne effet que le 1^{er} janvier prochain : il n'est pas question, dans l'esprit du Gouvernement, de prendre une mesure brutale qui pénaliserait ou piégerait les épargnants.

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Très bien !

M. Francis Delattre. Nous sommes impressionnés !

M. le ministre de l'économie et des finances. Nous réfléchissons par ailleurs à d'autres types de questions concernant l'épargne.

La décollecte sur le livret A de Caisse d'épargne pose un réel problème auquel il faudra bien trouver une solution. Cette question est activement à l'étude.

M. Jean Auroux. Très bien ! Continuez, monsieur le ministre !

M. Francis Delattre. Vous faites un effort !

M. le ministre de l'économie et des finances. Le développement de l'épargne salariale me paraît également utile. Cette épargne existe déjà, au travers du plan d'épargne d'entreprise qui fonctionne bien, mais de nouveaux aménagements sont certainement souhaitables. Cela nécessite en tout état de cause un dialogue approfondi, en particulier avec les organisations syndicales. Je m'y emploierai dans les semaines et les mois à venir.

Mesdames, messieurs les députés, le plan d'épargne en actions comble une lacune dans la gamme des produits d'épargne mis à la disposition des ménages. Afin d'assurer sa meilleure diffusion, je demande aux réseaux de commercialisation - banques, assureurs, établissements financiers - de se mobiliser au maximum. Je ne doute pas qu'ils le feront.

Le plan d'épargne en actions bénéficiera aux épargnants, à nos entreprises, à notre économie. Aux épargnants, il offre un produit simple et avantageux, aux entreprises un nouvel accès aux sources de fonds propres, à l'économie, l'épargne longue qui lui est indispensable. C'est pourquoi je suis convaincu de son succès. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Discussion générale

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le président, mes chers collègues, depuis quelques semaines le Gouvernement se réjouit, avec une certaine ostentation, des résultats enregistrés par l'économie française. Vous n'avez d'ailleurs pas manqué, monsieur le ministre, de sacrifier à cet usage récent : inflation limitée depuis quelque temps, commerce extérieur redevenu excédentaire, première reprise de la croissance. Tout cela est

vrai ! Mais que signifient ces résultats quand le chômage concerne 10 p. 100 de la population active, quand l'investissement baisse dramatiquement chaque année depuis deux ans ?

Lorsque j'entends le Premier ministre accuser les dirigeants d'entreprise d'être « frileux » - c'est le terme qu'il a employé à la télévision - et d'être responsables de la progression du chômage, je constate avec regret que vous ne comprenez toujours pas le fonctionnement d'une économie libérale. Pour que les entreprises créent des emplois, il faut qu'elles puissent investir à moindre coût. Or, faute d'une politique active de l'épargne, elles sont étranglées par les taux d'intérêt.

Certes, vous nous présentez aujourd'hui un projet de loi visant à créer un plan d'épargne en actions. Mais rappellerai-je que nous avons perdu inutilement près de neuf mois ? En effet, l'année dernière, lors de la discussion du projet de loi de finances pour 1992, j'avais, au nom du groupe UDF, proposé par amendement la création d'un plan salarial du type de ceux que vous venez d'évoquer, monsieur le ministre. Ajouterai-je que certains membres du groupe socialiste avaient fait de même ? M. Pierre Bérégovoy les avait rejetés avec véhémence.

De ce fait, je me demande si votre revirement d'aujourd'hui n'est pas un peu une fausse conversion. Le véritable objectif de votre PEA est-il vraiment d'aider les entreprises à investir et à créer des emplois ? N'est-il pas plutôt de servir de support à des privatisations partielles devenues indispensables pour limiter le dérapage du déficit budgétaire ?

M. Michel Jacquemin. On peut se le demander !

M. Francis Delattre. Absolument !

M. Gilbert Gantier. En effet, depuis 1981, vous n'avez guère cessé de traiter l'épargne avec un certain mépris ou avec un certain désintérêt. Elle ne vous intéresse que pour financer les déficits budgétaires.

M. Alain Richard, rapporteur général. Ce qui est excessif est insignifiant !

M. Gilbert Gantier. Depuis votre arrivée au pouvoir en 1981, le taux d'épargne a chuté, monsieur le rapporteur général, de 25 p. 100 à 19 p. 100 du PIB.

Vous faites des signes de dénégation, monsieur le rapporteur général ! Ces chiffres sont-ils faux ?

M. Alain Richard, rapporteur général. Oui ! La seule donnée pertinente est l'épargne des ménages et vos chiffres sont erronés, comme vos affirmations d'ailleurs !

M. le président. Monsieur Gantier, vous intervenez non pas dans un dialogue, mais dans la discussion générale. Veuillez poursuivre.

M. Gilbert Gantier. Cette diminution substantielle du taux d'épargne depuis que vous êtes au pouvoir résulte essentiellement de la baisse du taux d'épargne des ménages.

M. Alain Richard, rapporteur général. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Gantier ?

M. Gilbert Gantier. Avec plaisir !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Alain Richard, rapporteur général. Monsieur Gantier, pouvez-vous affirmer que la baisse du taux d'épargne des ménages a coïncidé avec le changement de majorité politique et qu'elle s'est poursuivie pendant que la majorité de gauche était au pouvoir ?

La baisse du taux d'épargne, d'ailleurs comparable dans de nombreux pays européens, s'est stabilisée puis inversée depuis trois ans, avec la même majorité au pouvoir. En outre, le taux d'épargne de l'année 1991 est substantiellement supérieur à celui de l'année 1988.

M. Michel Jacquemin. Cette reprise demande à être confirmée !

M. Alain Richard, rapporteur général. Il se rapproche de 13 p. 100 après avoir été inférieur à 12 p. 100.

Enfin, la baisse du taux d'épargne des ménages avait commencé longtemps avant le changement de majorité en 1981.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Gantier.

M. Gilbert Gantier. Je vous remercie de ces précisions, monsieur le rapporteur général. Il n'empêche que, depuis dix ans que vous êtes au pouvoir, le taux d'épargne a subi une chute considérable, passant, je le répète, de 25 p. 100 à 19 p. 100.

Vous avez parlé du taux d'épargne des ménages ; je tiens à préciser que sa chute a été particulièrement accentuée puisqu'il est passé, pendant la même période, de 18 p. 100 à 12,3 p. 100. Ce sont les chiffres de l'INSEE. Je ne peux que les répéter ici.

Cette diminution a d'ailleurs été plus forte chez nous que chez nos partenaires. Elle s'explique par votre gestion qui a réduit la progression du pouvoir d'achat et qui a découragé l'épargne par l'instauration d'une fiscalité peu incitative.

Il faut ajouter à ces facteurs le manque de confiance dont témoignent les Français vis-à-vis de votre politique. Epargner constitue, en effet, un acte patrimonial grave. Il faut avoir confiance dans l'avenir et renoncer à la consommation immédiate pour épargner. Or, aujourd'hui, cette confiance n'existe pas suffisamment.

Insuffisante dans son volume, notre épargne est également mal répartie. L'épargne financière représente en effet moins du quart de l'épargne des ménages, le reste étant l'immobilier, etc. Cette épargne financière baisse plus rapidement encore que l'épargne globale. Les scandales financiers de ces dernières années - l'affaire Triangle, l'affaire de la Société générale, d'autres encore - ont peut-être découragé de nombreux épargnants d'investir en bourse.

Cette mauvaise allocation de l'épargne se traduit par une capitalisation boursière réduite qui n'est pas à la hauteur d'une économie moderne puisque, dans notre pays, elle atteint 26 p. 100 du PIB, contre 55 p. 100 aux Etats-Unis et 88 p. 100 au Royaume-Uni.

Elle se caractérise également par une hypertrophie du marché obligataire par rapport au marché en actions. Vous y avez, d'ailleurs, fait allusion, monsieur le ministre. Ce déséquilibre résulte de l'effet d'éviction provoqué par les importants besoins du secteur public pour combler ses déficits. Un rééquilibrage s'était opéré - il faut le reconnaître - entre 1986 et 1988 avec les privatisations que nous avons réalisées, mais le dogme du « ni-ni » a arrêté, hélas ! ce mouvement.

Faute d'avoir favorisé les placements longs, une nouvelle dérive a été constatée avec le développement des SICAV monétaires dont l'encours est passé en dix ans, de 1982 à 1992, de 10 milliards à 1 300 milliards de francs. C'est vous-même, monsieur le ministre, qui avez donné ce chiffre, il y a un instant. Même si ces placements ne permettent pas d'assurer le financement optimal de notre économie, je ne condamne pas des épargnants qui choisissent les produits les mieux rémunérés.

Cet engouement s'explique par la disparition de toutes les formules d'incitation à l'épargne en actions. Vous n'avez reconduit ni le compte d'épargne en actions ni le régime de détachement du revenu investi en actions, dénommé « Monory ». Certes, vous avez créé, il y a deux ans, le PEP, le plan d'épargne populaire. Mais les fonds collectés alimentent principalement et précisément, on le sait, le marché obligataire qui - je viens de le signaler - était déjà anormalement développé chez nous.

Conçus pour apporter de l'argent aux caisses de l'Etat, vos réformes financières n'ont au contraire jamais bénéficié aux entreprises. Celles-ci ont dû faire face à une hausse de leurs charges financières en raison de l'augmentation, ces dernières années, des taux d'intérêt.

La revalorisation récente de l'image de l'entreprise s'est effectuée autour de quelques images superficielles de dirigeants médiatiques pas toujours scrupuleux, d'OPA entre mastodontes et au profit d'initiés.

M. Alain Richard, rapporteur général. Tout en nuances !

M. Gilbert Gantier. Mais vous avez oublié qu'avant tout l'entreprise regroupe, autour d'un capital, des hommes et des femmes qui mettent en commun leurs compétences pour dégager un surplus économique dont profite l'ensemble de

l'économie. En n'étudiant pas l'entreprise sous cet angle, vous n'avez pas perçu les conséquences graves de l'insuffisance des fonds propres.

Nos entreprises sont, en effet, sous-capitalisées. Leur ratio « fonds propres sur passif » est inférieur d'un tiers à celui des firmes allemandes. Pour obtenir une situation comparable à celles des firmes d'Outre-Rhin, nos entreprises devraient accroître leurs fonds propres de quelque 400 milliards de francs.

Cette sous-capitalisation ne constituait pas un handicap tant que les taux d'intérêt réels demeuraient faibles, comme ce fut le cas dans les années 1960 et 1970. Mais la persistance, ces dernières années, de taux d'intérêts réels élevés – plus de six points à l'heure actuelle – a complètement destabilisé notre appareil productif. Les capitaux à bon marché se sont raréfiés au moment même où les entreprises étaient lourdement endettées et enregistraient une forte progression de leurs charges sociales.

Nos entreprises se trouvent ainsi confrontées à un cruel dilemme : se désendetter pour réduire leurs charges financières au détriment de l'investissement, ou au contraire investir en s'endettant au risque d'être non rentables et de faire un jour faillite. Dois-je vous rappeler, monsieur le ministre, que la France possède un triste record, celui du nombre des faillites : plus de 80 000 en 1991 !

La faiblesse de l'épargne longue et la hausse des taux d'intérêt ont, en effet, pour corollaire la diminution de l'investissement dont le taux est tombé de 23 à 19 p. 100 du PIB de 1980 à 1991. L'année dernière encore, l'investissement industriel a chuté de dix points et aucune amélioration – on peut le regretter – n'est attendue pour 1992.

Dès que la conjoncture se dégrade, dès que les bénéfices diminuent, nos entreprises doivent ralentir, faute d'avoir les fonds propres nécessaires, leurs investissements, ce qui est préjudiciable à tout développement. Elles restent donc très dépendantes de la conjoncture.

Cette incapacité à investir a bien évidemment pour conséquence – on le voit dans les chiffres – l'augmentation du chômage.

Les économies qui obtiennent les meilleurs résultats pour l'emploi sont celles qui possèdent les plus forts taux d'épargne et d'investissement.

Avec près de trois millions de chômeurs, il n'y a donc pas lieu de clairoonner le succès de votre politique dite de « désinflation compétitive ». Comment ne pas être inquiet, au contraire, et scandalisé lorsqu'une économie se révèle incapable d'intégrer 10 p. 100 de sa population active, lorsque 900 000 personnes sont au chômage depuis plus d'un an ? Notre appareil productif, au lieu de se développer, s'est rétracté car les investissements de productivité sont toujours préférés aux investissements de capacité, au détriment de l'emploi.

En 1981, M. Mitterrand, candidat à la présidence de la République, avait promis que la France ne compterait jamais deux millions de chômeurs. Nous sommes à l'aube des trois millions, et vous semblez paralysés. Vous n'admettez qu'avec difficulté et lenteur que la création d'emplois nécessite des entreprises fortes et saines. Pour cela, il conviendrait d'irriguer en capitaux le tissu économique, et surtout les PME qui sont les premières victimes du crédit cher.

Pour répondre à ce défi, vous nous présentez, après de multiples tergiversations, un plan d'épargne en actions, que l'on peut juger timoré et avant tout destiné aux revenus aisés.

Vous n'osez pas nous l'avouer, mais vous ne créez peut-être le PEA que pour pouvoir poursuivre une politique budgétaire insuffisamment rigoureuse jusqu'aux prochaines élections législatives. Vous espérez en particulier placer plus facilement, grâce à ce plan, les titres des entreprises publiques afin de limiter l'ampleur du déficit budgétaire.

En effet, en 1991, vous aviez initialement fixé ce déficit à 80 milliards de francs. Il a atteint 132 milliards de francs. Pour 1992, il dépassera 135 milliards de francs alors que vous aviez retenu, en loi de finances, le chiffre de 90 milliards. Les lettres de cadrage pour le budget de 1993 nous annoncent déjà un déficit de plus de 150 milliards de francs.

Pour masquer cette dérive vous avez, l'année dernière, multiplié les prélèvements sauvages sur des organismes qui avaient commis l'erreur de constituer des réserves de trésor-

erie ; mais ces prélèvements, par nature, ne sont pas reconductibles. Vous avez donc décidé de vendre les bijoux de famille avec les privatisations partielles pour boucher les trous.

Ces cessions d'actifs deviennent urgentes car elles doivent financer des dépenses courantes déjà effectuées au lieu de servir au désendettement de l'Etat ou au développement des entreprises. Or, les épargnants condamnent ce type d'opérations comme en témoigne l'échec relatif des privatisations partielles d'Elf ou du Crédit local de France. Comment investir une partie de son épargne dans des titres qui ne donnent aucun pouvoir ? L'affaire Total le démontre aujourd'hui amplement. L'Etat, tout en se dégageant financièrement, conserve donc un pouvoir de nomination des dirigeants, ce qui est jugé tout à fait anormal par les épargnants.

Avec le PEA, vous espérez convaincre et attirer les épargnants mais, faute de l'avoir convenablement habillée, votre démarche n'aura vraisemblablement qu'un succès limité, ainsi qu'en témoignent déjà les réactions des marchés financiers.

Ainsi, l'Observatoire français de conjoncture économique considère le PEA comme un produit peu incitatif en raison de l'absence d'une réduction d'impôt pour les versements. Le placement en actions constitue un placement à risques ; de ce fait, les épargnants sont très réticents à investir dans ce type de produit en raison des importantes fluctuations et du caractère aléatoire des dividendes. Les systèmes précédents d'incitation à l'épargne en actions comportaient tous des réductions d'impôt afin de prendre en compte cette situation.

En outre, il faut le préciser, votre produit n'intéressera vraiment que les couches aisées de la population. Seuls les épargnants disposant déjà d'un portefeuille en actions de 400 000 francs auront, en effet, intérêt à ouvrir un PEA. En deçà de ce niveau de capital, les épargnants pourront, sans bloquer leur épargne pendant huit ans, bénéficier des mêmes avantages qu'avec le PEA grâce à l'exonération des dividendes et des plus-values.

L'incorporation d'une incitation fiscale à l'entrée aurait rendu ce dispositif plus populaire. Il aurait permis de toucher des couches moins fortunées. Les pertes de recette fiscale auraient été réduites par le surcroît de richesse qu'auraient généré ces plans. A ce titre, le groupe UDF proposera un amendement qui vise à instituer une réduction d'impôt égale à 25 p. 100 des versements dans une limite de 20 000 francs ; soit, au maximum, 5 000 francs par an et par plan.

Votre projet me paraît également incomplet par l'absence de disposition en faveur de l'épargne salariale. Vous y avez fait allusion, monsieur le ministre, mais vous n'avez pas dit quand vous comblerez cette lacune.

Depuis plusieurs années, de nombreux spécialistes réclament la création d'un complément de retraite par capitalisation afin de garantir le pouvoir d'achat des retraités.

Si je suis favorable au maintien du système de retraite par répartition, je ne peux pas ignorer que le nombre de personnes âgées de plus de soixante ans passera de 10 à 15 millions entre 1991 et 2010. Pour maintenir constant le pouvoir d'achat des retraités, il faudrait doubler les cotisations, ce qui est jugé par chacun totalement irréaliste.

Par votre inaction dans ce domaine, vous commettez une nouvelle injustice en admettant de fait l'instauration d'un système de retraite à deux vitesses : certains ménages qui auront pu épargner suffisamment pendant leur vie active bénéficieront de revenus convenables au moment de la cessation d'activité, pendant que d'autres devront se contenter d'une retraite dévaluée.

Avec la création d'une véritable épargne retraite, vous auriez pu répondre à plusieurs défis : un tel plan permettrait de mieux associer les salariés à la vie de leur entreprise ; il drainerait des fonds vers l'ensemble des entreprises et surtout vers les PME ; il contribuerait à équilibrer les comptes de notre système d'assurance vieillesse.

Compte tenu de l'ampleur du problème de financement de notre économie, votre projet manque donc singulièrement d'ambition.

Dans les prochaines années, les indicateurs clés pour une économie seront le taux d'investissement, le taux d'épargne et la compétitivité, il ne faut pas l'oublier. Or vous n'avez aucune politique globale vis-à-vis de l'épargne. Vous assistez passivement à sa baisse ou à sa mauvaise affectation.

Il faudrait également modifier la fiscalité de façon à favoriser l'investissement.

M. Alain Richard, rapporteur général. Un vrai Krasucki de droite !

M. Gilbert Gantier. Il conviendrait de desserrer l'étreinte des taux d'intérêt en privilégiant les placements longs et les placements qui transitent par le bilan des banques.

L'argent cher n'est pas une fatalité à condition de créer un environnement favorable à l'épargne, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui et ce que ce projet contribue fort peu à faire.

Nous le voterons néanmoins, monsieur le ministre (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*), parce que c'est un pas dans le bon sens...

M. Alain Richard, rapporteur général. C'est dit si gentiment !

M. Gilbert Gantier. ... mais, comme je viens de le dire, il nous paraît tout à fait insuffisant. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Raymond Douyère.

M. Raymond Douyère. Monsieur le ministre, le plan d'épargne en actions qui nous est proposé est, comme l'a rappelé le rapporteur général, le fruit d'une longue réflexion entamée par les pouvoirs publics et soutenue par les parlementaires depuis de nombreuses années.

Il vient remplacer des dispositifs parvenus à leur terme comme les SICAV Monory ou le CEA. Son intérêt est de répondre à la nécessité d'augmenter la part de l'épargne investie par les Français dans les entreprises.

On constate, en effet, lorsqu'on regarde les économies internationales, que les pays où l'épargne a été la plus importante sont aussi ceux où il y a eu le plus d'investissements, où la croissance a été la plus forte et où il y a eu le plus de créations d'emplois.

M. Michel Jacquemin. C'est évident !

M. Raymond Douyère. Il y a donc bien un lien macro-économique direct entre ces différents phénomènes.

Ainsi, sur les quinze ans qui viennent de s'écouler, le taux d'épargne financière par rapport au PIB a été multiplié par cinq au Japon, et pratiquement par deux en Allemagne. La meilleure santé relative de ces économies par rapport à la nôtre tient vraisemblablement à ce surcroît d'épargne investie dans les entreprises.

Les entreprises françaises souffrent, elles, d'une insuffisance d'épargne financière et il convenait d'y remédier.

Insuffisante, l'épargne financière est de plus mal orientée car, ainsi que vous l'avez souligné, monsieur le ministre, les Français sont plutôt attachés à une épargne liquide, à revenus fixes. Ils l'ont trouvée avec la complicité du système bancaire, qui a favorisé la création des SICAV monétaires, même s'il y trouve maintenant quelques inconvénients. Ces SICAV monétaires, qui représentent 1 300 milliards, servent bien sûr aussi à l'économie, mais on voit bien qu'elles ne visent pas à renforcer de façon durable le financement des entreprises.

Le taux d'épargne global des Français est d'ailleurs lui-même constamment en baisse, même s'il s'est redressé depuis deux ans avec, notamment, un petit sursaut lors de la guerre du Golfe, constitution d'une épargne de précaution, sursaut qui semble se prolonger, ce qui est bon signe pour l'économie française. Il reste que l'épargne globale des Français est davantage investie en logement que dans les institutions financières.

Bref, il convient de trouver un moyen de financement intéressant pour les entreprises après avoir augmenté la capacité d'épargne des Français. C'est d'autant plus important que les entreprises françaises ont besoin d'un financement en fonds propres, et notamment en actions, car c'est vraisemblablement le système le plus simple et le plus sûr.

Entre 1980 et 1985, les entreprises se sont considérablement endettées, ce qui a lourdement pesé sur leurs résultats. Dans les années qui ont suivi, entre 1985 et 1989-1990, grâce aux mesures prises par le Gouvernement, notamment la baisse de l'impôt sur les sociétés, dont le taux est maintenant

comparable à celui des autres pays européens, il y a eu un redressement réel des comptes des entreprises qui ont eu moins besoin de s'endetter et qui ont fait davantage appel, en revanche, au marché des actions.

Depuis un an ou deux, c'est vrai, il y a de nouveau une dégradation telle que les entreprises sont de nouveau obligées de s'endetter. Il est donc impérieusement nécessaire pour l'ensemble de l'économie française que les entreprises retrouvent un financement sain, en fonds propres. Le plan d'épargne en actions, qui permettra aux entreprises d'augmenter leurs fonds propres par des émissions d'actions, va dans le bon sens et nous paraît particulièrement bien adapté à la situation économique française.

Pour autant, ne conviendrait-il pas de recourir à d'autres modes de financement ? Notons à ce sujet que lorsque les entreprises, ces dernières années, ont fait appel par exemple aux titres subordonnés à durée indéterminée ou aux certificats d'investissement, c'était simplement des quasi-fonds propres et non des fonds propres. Donc, c'est bien de fonds propres dont les entreprises ont impérieusement besoin. C'est pourquoi il convient que les prises de participation en actions soient aussi larges que possible.

Selon les observateurs, le plan d'épargne en actions n'est pas particulièrement égalitaire et s'adressera plutôt aux hauts revenus.

A ce sujet, je crois que la mentalité générale des Français a évolué. Si le placement en actions est un placement à risque, sa rentabilité à long terme est tout de même particulièrement intéressante, même si elle n'est pas assurée annuellement. Les détenteurs d'un patrimoine peu élevé ont tout donc intérêt à faire des investissements en actions car leur rentabilité à long terme est largement supérieure à ce qu'ils pourraient obtenir avec des placements très liquides qui peuvent paraître plus attrayants. C'est d'autant plus vrai que les modalités du plan, notamment sa durée, qui est de huit ans, et les différentes modalités de sortie ne sont pas pénalisantes.

Certains, dont moi-même, avaient proposé une durée plus longue, de dix ans, mais le sentiment général des analystes financiers est que la durée retenue par le Gouvernement est une bonne durée pour un plan d'épargne en actions.

Fallait-il incorporer dans ce plan d'épargne en actions les placements indirects, comme les fonds communs de placement ou les SICAV en actions ? C'est une question que je m'étais moi-même posée. Le Gouvernement y a répondu positivement.

Est-ce une incitation plus forte que celle du placement direct, c'est-à-dire l'achat et la détention directs d'actions par des individus qui les placeraient eux-mêmes dans leur plan d'épargne en actions ? Il y a là une difficulté dans la mesure où il y aura vraisemblablement des transferts d'épargne, mais pas forcément un accroissement global de l'épargne financière. Nous verrons à l'usage si le dispositif retenu par le Gouvernement, qui ne prévoit d'incitation fiscale ni à l'entrée ni à la sortie, est suffisant. Seule l'histoire permettra de juger si c'était le bon choix.

Ces quelques questions qu'il était légitime que nous nous posions ne nous empêcheront pas, bien entendu, d'approuver le choix qui a été effectué.

Ne faudrait-il pas maintenant examiner l'ensemble de l'épargne ? En commençant, j'ai signalé que l'épargne des Français était placée davantage dans l'immobilier qu'en valeurs mobilières et qu'il fallait replacer le plan d'épargne en actions dans le dispositif général de l'épargne. Ainsi, il faudrait à mon sens modifier dans les mois qui viennent les dispositions régissant le livret A, dont les fonds servent à financer le logement social, de façon à assurer à cette épargne de gens modestes, précautionneuse, mais liquide, une meilleure rémunération la rendant compétitive par rapport aux SICAV monétaires, et à permettre ainsi une meilleure répartition des ressources entre épargne liquide, épargne immobilière et épargne en actions.

De la même façon, si des dispositions, notamment législatives ont déjà été prises pour améliorer l'épargne salariale, et notamment accroître le nombre d'actions détenues par les salariés à travers l'intéressement et les plans d'épargne d'entreprise, l'effort ne paraît pas encore suffisant et des mesures nouvelles devraient être mises en place pour augmenter l'intérêt du plan d'épargne d'entreprise pour les salariés.

Le groupe socialiste vous fera des propositions au cours de ce débat. Vous les retiendrez ou vous ne les retiendrez pas mais, si vous accompagniez la présentation générale du plan

d'épargne en actions de dispositions en faveur de l'épargne salariale et d'une meilleure rémunération de l'épargne investie dans le livret A, pour favoriser le logement social, tout cela constituerait un bloc ayant une meilleure allure vis-à-vis de l'ensemble des épargnants.

M. Jean Tardito. Oui !

M. Raymond Douyère. Nonobstant ces différentes réflexions, le groupe socialiste votera ce plan et se félicite que vous l'ayez mis en action (*Sourires*), si je puis dire. Nous aurons ainsi, à côté du PEP et des autres instruments d'épargne financière, un moyen d'augmenter l'épargne financière des entreprises. L'accroissement de leurs fonds propres devrait rendre à terme l'économie plus compétitive, et un gros effort doit être fait pour que cela se traduise plus étroitement par une croissance de l'emploi.

Si toutes les dispositions que nous prenons vont dans le bon sens, il n'en faut pas moins agir davantage, pas seulement sur le plan législatif mais aussi sur le plan pédagogique, pour que les entreprises puissent trouver auprès du système bancaire un soutien plus actif afin que leur santé s'améliore encore et que, à terme, davantage d'emplois soient créés en France dans une économie rendue plus compétitive.

Le groupe socialiste vous demande donc, monsieur le ministre, de resituer ces réflexions dans un cadre général. Il approuvera les dispositions contenues dans votre projet, sous réserve de quelques améliorations.

M. le président. La parole est à M. Philippe Auberger.

M. Philippe Auberger. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le manque de fonds propres des entreprises, en particulier les petites et les moyennes, constitue l'un des problèmes lancinants de l'économie française : il rend celles-ci plus vulnérables à la conjoncture, freine le développement de leurs investissements et accroît le poids de leurs charges financières.

Pour y remédier, il convient soit d'améliorer la rentabilité des entreprises, mais cela paraît difficile dans la conjoncture actuelle, soit de leur ouvrir plus largement la possibilité de faire appel, pour celles qui le désirent au moins, à des capitaux extérieurs.

M. Michel Jacquemin. Très bien !

M. Philippe Auberger. Mais cet appel aux capitaux extérieurs se heurte en fait à une double difficulté : la baisse tendancielle du taux de l'épargne des ménages en France et la concurrence de plus en plus vive d'autres placements plus rémunérateurs.

Ainsi, le taux d'épargne des ménages, qui était de 20 p. 100 en 1975, est actuellement à un niveau proche de 12 p. 100 du revenu disponible, soit une baisse très sensible, que mon collègue Gilbert Gantier a relevée tout à l'heure.

Certes, une telle baisse a été également observée dans les autres grands pays industriels et ses causes ont été largement identifiées : baisse de la croissance du revenu des ménages, effets de la désinflation, augmentation du chômage, alourdissement des prélèvements obligatoires. Il n'en reste pas moins qu'elle freine incontestablement le développement des placements en actions.

Par ailleurs, ces placements se trouvent en concurrence avec d'autres placements à revenu fixe, plus rémunérateurs et mieux traités fiscalement, même lorsqu'ils sont liquides comme les SICAV de trésorerie.

C'est ainsi que la part des actions dans le patrimoine financier des ménages représente environ 8 p. 100, soit moins que les SICAV à court terme, que le flux annuel nouveau des placements financiers en actions cotées est faible, de l'ordre de 0,5 à 1 p. 100 chaque année, et que les SICAV d'actions diversifiées ne représentent que le cinquième des OPCVM à court terme, dont la moitié environ sont détenus par des particuliers.

C'est dire qu'il y a encore de larges progrès à faire si l'on veut mettre à la disposition des entreprises des capitaux propres plus abondants.

Le présent projet tente d'apporter une solution à ce problème en améliorant la fiscalité de cette forme de placements alors que, par le passé, ce sont surtout les placements obliga-

taires ou les placements en SICAV de trésorerie qui ont été favorisés du point de vue fiscal. Ce problème est loin d'être négligeable, en effet, mais le résoudre n'apparaît pas, de loin, suffisant.

En effet, en dehors du contexte économique et financier général, et notamment du haut niveau actuel des taux d'intérêt, deux éléments essentiels viennent freiner les placements en actions auprès des ménages.

D'abord, les besoins croissants du secteur public, et en particulier de l'Etat pour couvrir le déficit budgétaire qui augmente cette année de 50 p. 100 par rapport aux prévisions, entraînent nécessairement ce que les spécialistes appellent un effet d'éviction pour les autres formes d'épargne, obligations du secteur privé ou actions.

En effet, en dehors des pressions internationales, les besoins en financement de l'Etat obligent à maintenir les taux d'intérêt à un niveau élevé, ce qui dissuade les épargnants ou les investisseurs institutionnels de rechercher d'autres formes de placement.

C'est ainsi que, en France, le pourcentage des réserves des compagnies d'assurances placées en actions est nettement plus faible - 21 p. 100 - que celui d'autres grands pays étrangers. Seule une politique énergique de réduction du déficit budgétaire et de dégonflement de la dette publique serait de nature à remédier à cette situation.

Par ailleurs, en dépit des progrès récents faits par la capitalisation boursière française, le marché des actions demeure relativement étroit : il ne représente que 27 p. 100 du PNB contre 50 p. 100 aux Etats-Unis, 90 p. 100 en Grande-Bretagne et au Japon. Aussi, les détenteurs de capitaux, tant français qu'étrangers, hésitent-ils à immobiliser sur notre marché de peur de ne pouvoir, le moment venu, s'en dégager et se portent plus volontiers sur d'autres marchés plus larges.

Cette situation est due notamment à la taille importante, et à bien des égards excessive, du secteur public en France. La mise en œuvre de privatisations beaucoup plus larges que celles actuellement pratiquées serait de nature à donner au marché une autre dimension et, bien entendu, une plus grande animation.

Enfin, il conviendrait d'accompagner cet effort de privatisation par un effort en faveur d'une plus large diffusion des actions dans le public. Les privatisations réalisées entre 1986 et 1988 avaient permis d'élargir très sensiblement les couches de la population intéressée par la détention de valeurs mobilières puisque, dans certains cas, il y avait eu jusqu'à huit millions de souscripteurs.

Mais la vague de privatisation passée, les banques se sont chargées de décourager les petits porteurs de conserver leurs titres, en leur imposant des frais de gestion prohibitifs et en les incitant à vendre pour dégager des plus-values, oubliant par là même que les porteurs individuels participent à une bonne animation du marché boursier et que les décourager revient à faire disparaître un élément essentiel de cette animation. Actuellement, les mises sur le marché de titres du secteur public ne prévoient aucune disposition spécifique pour les petits porteurs, ce qui est dommage.

Il y a donc des préalables à une meilleure animation du marché des actions en France et le statut fiscal du détenteur d'actions est loin d'être le seul élément en cause. Dans ces conditions, le nouveau plan d'épargne en actions qui nous est proposé, s'il n'est pas inintéressant, est loin de pouvoir, à lui seul, prétendre remédier au manque de fonds propres des entreprises.

Les modalités proposées pour ce plan - exonération des revenus et des plus-values, sous réserve du maintien de la détention pendant une certaine durée - sont simples, claires et souples, dans la mesure où on peut soit gérer son plan personnellement, soit en confier la gestion à un intermédiaire institutionnel.

Deux questions restent néanmoins posées : fallait-il prévoir un avantage fiscal à l'entrée du plan ? Le PEA n'est-il pas réservé qu'à une catégorie de contribuables déjà favorisée ?

Il est certain que si un avantage fiscal, même modeste, avait été prévu à l'entrée - par exemple, une réduction d'impôt de 25 p. 100 sur un versement annuel plafonné à 20 000 francs - ce plan aurait été rendu nettement plus attractif. Mais il est vrai que cela aurait eu un coût budgétaire non négligeable, de l'ordre de 5 milliards de francs au départ. Contrairement à ce qui a été dit, le placement en actions demeure, en effet, un placement risqué, parfois très

risqué en dépit des mesures qui ont été prises pour protéger cette forme d'épargne. Cela, justifie, *a priori*, un avantage fiscal spécifique.

Par ailleurs, il est certain que ce plan d'épargne en actions ne peut intéresser que les personnes qui dépassent le seuil d'exonération des revenus de valeurs mobilières - 8 000 francs pour une personne seule, 16 000 francs pour un couple - et le seuil d'exonération en matière de plus-values, fixé à 316 900 francs en 1991, ce qui correspond à un portefeuille de valeurs mobilières de l'ordre de 400 000 francs.

Mais à ces détracteurs du PEA, il est aisé de répondre qu'il n'est utile d'inciter à l'épargne que ceux qui en ont les moyens, que des détenteurs de capitaux modestes sont plutôt incités à garder leur avoir sous forme liquide ou à effectuer des placements à revenu fixe et donc qu'il n'est pas anormal de viser d'autres couches d'épargnants.

Au total, nous estimons donc que ce projet n'est pas sans intérêt, mais que cet intérêt demeurera en tout état de cause limité. Les professionnels l'ont accueilli de façon très mitigée et, selon les prévisions, il ne permettra de récupérer que de 10 à 20 milliards de francs par an, ce qui est bien inférieur aux sommes collectées par les PEP - à peu près 100 milliards de francs chaque année - ou les SICAV monétaires. Il reste que les PEA ne pourront que donner un peu plus de moyens en fonds propres aux sociétés françaises, lesquelles, il est vrai, en ont bien besoin, le montant des augmentations de capital réalisées par les sociétés cotées en 1991 s'élevant seulement à 40 milliards de francs.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, le groupe du Rassemblement pour la République ne mêlera pas ses voix à celles des critiques socialistes qui se sont fait entendre ici ou là, notamment celle du président de notre assemblée. Sous réserve que le Gouvernement porte attention aux amendements qu'il a déposés, il votera votre projet de plan d'épargne en actions. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Jacquemin.

M. Michel Jacquemin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis le début de la crise économique, des gouvernements de tendance opposée nous proposent à intervalles réguliers des réformes de la politique d'incitation à l'épargne, des SICAV au PEA en passant par le CEA, signe sans doute du rapprochement des conceptions économiques. On ne peut que s'en réjouir.

En effet, il n'y a pas si longtemps encore s'opposaient les tenants de la relance par la consommation aux tenants de la relance par l'investissement, les adversaires de l'épargne aux partisans de l'épargne, les premiers étant plutôt situés à gauche, les seconds plutôt à droite.

J'exprimerai un premier regret : ce projet, qui est l'aboutissement d'une démarche réaliste et courageuse amorcée par votre prédécesseur au printemps de 1990, méritait mieux que cet examen à la sauvette dans un hémicycle malheureusement peu garni, même si ce texte avait été plus ou moins révélé par la presse depuis plusieurs semaines.

Je ferai part d'un second regret à propos du décalage qu'il y a entre l'ambition affichée par Pierre Bérégovoy il y a deux ans et la création de ce nouveau produit d'épargne. Il est certes de qualité - certains professionnels en conviennent - mais son ambition est limitée. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Il est vrai - ce point a été largement abordé par les orateurs précédents - que la situation de l'épargne dans notre pays, et donc de l'investissement, n'est pas la meilleure possible. Jugeons-en : l'épargne brute s'est réduite de 30 p. 100 depuis 1981 ; le nombre des épargnants a baissé ; un Français sur deux ne dispose d'aucune épargne ou a tendance à « désépargner ».

Certes, depuis 1987, on observe un redressement assez régulier de l'épargne, surtout de l'épargne financière. Mais il reste que ce redressement doit être confirmé dans le temps. En réalité, c'est bien la structure même de l'épargne qui est inadaptée aux besoins actuels de l'économie française.

Les années quatre-vingt sont ô combien paradoxales ! Alors que les entreprises ont des besoins croissants de financement à long terme, les ménages privilégient des placements

improductifs - bons anonymes, or - ou les actifs à court terme qui, selon la Banque de France, représentaient 50 p. 100 de leur portefeuille en 1990.

Conséquence de cette situation : selon l'OCDE, les fonds propres des entreprises représentent dans notre pays 33 p. 100 de leur passif, contre 39 p. 100 en Allemagne, 44 p. 100 au Royaume-Uni et 55 p. 100 aux Etats-Unis.

L'économie française connaît donc une difficulté chronique depuis de nombreuses années, difficulté qui la désavantage sur le plan de la compétitivité, notamment au moment où nous devons entrer de plain-pied dans l'économie européenne.

Le Gouvernement en est d'ailleurs convenu en lançant en 1990 une campagne de sensibilisation dans l'opinion et en multipliant les consultations auprès des milieux socioprofessionnels.

Une politique volontariste en faveur de l'épargne financière des ménages s'impose avec urgence, car cette épargne peut apporter directement ou indirectement aux entreprises une grande partie des capitaux dont elles ont besoin. L'autofinancement et le recours au crédit bancaire ont en effet prouvé leurs limites ces derniers mois.

Certes, l'autofinancement des entreprises françaises s'est considérablement amélioré depuis quelques années, puisque celles-ci ont retrouvé des produits d'exploitation. Mais le ralentissement actuel de la croissance a rendu l'argent plus rare et plus cher et réduit la capacité des entreprises à s'autofinancer. Souhaitons que la tendance observée ces derniers mois ne perdure pas.

Une politique volontariste est donc nécessaire, car un faible taux d'inflation ne peut suffire à rétablir la confiance des Français dans leur économie. La fiscalité de l'épargne joue, en particulier, un rôle primordial dans l'orientation des flux financiers en faveur de telle ou telle priorité de politique économique et la fixation de leur prix. Le rôle qu'ont joué en faveur du logement social, le livret A pendant la période de l'après-guerre puis l'épargne-logement dans les années soixante-dix, l'illustre bien.

Quelles solutions s'offraient au Gouvernement lors de la préparation de ce texte ?

Première solution : l'allègement de la fiscalité des actions sur le long terme avec un système de type PEA.

Harmonisation européenne oblige, les revenus de l'épargne sont aujourd'hui peu taxés en France, voire parfois pas du tout. Ainsi, les revenus des obligations et actions françaises inférieurs à 8 000 francs pour un célibataire et à 16 000 francs pour un couple sont exonérés d'impôt. Mais, paradoxalement, aucun avantage décisif n'est accordé à l'investissement en actions sur le long terme.

Deuxième solution : les fonds de pensions qui consistent à demander aux personnels, par le biais d'accords conclus dans l'entreprise, de réserver une partie de leur salaire à un fonds de capitalisation.

Troisième solution : le développement des fonds salariaux. Ils ont l'avantage de permettre une meilleure orientation de l'épargne vers les PME, qui n'ont pas souvent la possibilité d'y faire appel à. Notons que les plans d'épargne d'entreprise représentent seulement 85 milliards de francs.

Ces trois formules répondent à des objectifs différents : le renforcement des fonds propres des entreprises, la préparation à la retraite et le développement du marché financier.

Le Gouvernement a finalement choisi la première solution, avec le projet de plan d'épargne en actions. Il espère ainsi relancer l'activité de la Bourse alors que se succèdent les cessions d'actifs publics : Elf Aquitaine et, plus récemment, Total.

Le PEA est un produit relativement simple mais aux ambitions limitées.

Un produit simple, car il s'inspire largement de la technique du plan d'épargne populaire qui est réservé aux obligations. A cet égard, il comporte plusieurs aspects particulièrement positifs.

Premier point positif : les versements peuvent, avant la date du 31 décembre 1992, être constitués en tout ou en partie par le transfert de titres détenus par le contribuable. Cela intéresse les moyens épargnants.

Deuxième point positif : la capitalisation des dividendes s'effectue avec maintien de l'avoir fiscal, alors qu'il faut actuellement choisir entre l'un ou l'autre.

Troisième point positif : l'épargnant pourra acquérir dans le cadre du plan des titres non cotés, ce qui intéresse les petites et moyennes entreprises. On peut regretter qu'une telle acquisition ne puisse avoir lieu qu'au moment d'une augmentation de capital, mais je reconnais qu'il aurait peut-être été difficile de le faire à un autre moment.

Permettez-moi d'insister aussi sur les défauts intrinsèques d'un produit dont les ambitions, dès l'origine, étaient à notre sens trop limitées.

D'abord, comme l'a fait remarquer M. Auberger, on peut regretter l'absence d'avantage fiscal à l'entrée, par exemple sous forme d'une réduction d'impôt. Toutefois, il est vrai que le Gouvernement n'a pas la marge budgétaire suffisante pour s'orienter vers une formule particulièrement attractive de type SICAV Monory ou CEA.

Par ailleurs, les chances de succès sont aléatoires. Selon certains experts - peut-être particulièrement pessimistes - le PEA ne devrait pas drainer vers la bourse plus de 20 à 25 milliards de francs dans l'année, alors que le PEP a connu un très beau succès, puisqu'il a collecté quelque 200 milliards de francs pour la période 1989-1991. Il est vrai que le contexte boursier n'incite guère à l'optimisme : avec la chute de 50 p. 100 en deux ans de la bourse de Tokyo.

Le Gouvernement a préféré créer un avantage fiscal en faveur des placements en actions à long terme avec un produit le moins coûteux possible pour les caisses de l'Etat. Ce choix a été conditionné en grande partie par la faible marge financière dont il dispose, compte tenu du contexte de dérive budgétaire qui caractérise la situation actuelle. M. Gantier en a parlé.

Néanmoins, je crois que le projet de plan d'épargne en actions peut être amendé. Le rendre plus attractif pour les épargnants, c'est avoir la certitude que l'ensemble du réseau le distribuera avec succès.

Un premier amendement pourrait avoir pour objet de procéder à des arbitrages au sein du PEA, sans pour autant modifier le seuil annuel de 316 900 francs au-delà duquel les plus-values sur cessions d'actions sont imposées.

Par ailleurs, dans un souci d'efficacité de la réforme, la franchise sur les dividendes, avoirs fiscaux et plus-values devrait être acquise dans un délai de quatre ans au lieu de six ans.

Ce texte de portée limitée laisse donc le champ libre à des propositions pour une meilleure mobilisation de l'épargne longue.

S'agissant de l'épargne mobilière, des mesures d'exonération fiscale simples et globales pourraient être proposées, comme la déduction du revenu imposable de l'épargne réalisée durant l'année de référence, dans la limite de certains plafonds. Cette proposition avait été faite par notre collègue Edmond Alphandéry. Un tel mécanisme permettrait de réduire la progressivité de l'impôt sur le revenu lorsque les sommes en question sont orientées vers l'épargne et non vers la consommation.

L'impôt de bourse pourrait être supprimé totalement.

Un fonds de retraite géré par les entreprises et financé par la réduction des cotisations familiales pourrait être créé. Mais je connais les réticences de M. le rapporteur général à l'égard d'une telle formule, il nous en a fait part hier en commission des finances. Une telle idée mériterait néanmoins d'être creusée, car elle associe utilement deux notions qui peuvent être fort complémentaires et efficaces.

On pourrait également prévoir un crédit d'impôt en faveur de l'épargne salariale, par exemple, un crédit de 10 p. 100 si l'épargne est bloquée pendant dix ans, de 15 p. 100 si elle est bloquée pendant quinze ans, etc.

Enfin, reste posée la question des forts taux d'intérêt des crédits aux entreprises françaises. Il est vrai que le développement des SICAV de trésorerie contribue, du fait même de leur succès, à la pression qui s'exerce sur les taux d'intérêt et qui constitue, en fait, un facteur d'ankylose de l'investissement industriel. Néanmoins, nous pensons que toute mesure lourde, précipitée et de trop grande envergure, serait un remède pire que le mal et provoquerait, à court terme, une raréfaction des liquidités conduisant à une nouvelle tension sur les taux d'intérêt.

Les mesures annoncées paraissent raisonnables et mesurées. Elles sont bonnes. Mais nous savons bien, monsieur le ministre, que le vrai problème est que les taux d'intérêt à court terme restent plus élevés que les taux d'intérêt à long terme.

M. le ministre de l'économie et des finances. Si quel-
qu'un a une solution à me proposer, je suis preneur !

M. Michel Jacquemin. Ce n'est malheureusement pas le
texte de ce soir qui résoudra ce problème.

Telles sont les quelques réflexions dont l'UDC tenait, par
ma voix, à vous faire part. Sous réserve de la façon dont se
déroulera la discussion - mais cela devrait bien se passer -
notre groupe votera ce texte. (*Applaudissements sur les bancs
des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie
française.*)

M. Alain Richard, rapporteur général. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Fabien Thiémé.

M. Fabien Thiémé. Monsieur le président, monsieur le
ministre, mes chers collègues, l'économie française, comme
l'économie mondiale, est confrontée à une grave crise de l'in-
vestissement et de l'épargne.

L'épargne est un sujet d'autant plus important qu'il condi-
tionne à terme le niveau de l'emploi.

Pourtant, curieusement, mais je serais tenté de dire logi-
quement, ce projet de loi ne mentionne à aucun moment le
seul drame qu'il devrait en fait aborder : le chômage.

Logiquement, puisque les mesures contenues dans ce projet
visant à favoriser l'épargne à long terme ne garantissent
aucunement que l'argent ainsi dégagé servira bien, en fin de
compte, à la croissance et à l'emploi.

Analysons les objectifs de ce projet : encourager les
ménages à constituer une épargne longue, orienter cette
épargne vers les entreprises et contribuer à l'animation du
marché français des actions.

Les communistes sont évidemment pour des mesures qui
permettraient aux ménages de constituer une épargne longue.
Notre économie en a besoin, mais de quels ménages
parle-t-on ?

Il y a encore quelques semaines nous était annoncé un
« PEP actions », c'est-à-dire un plan d'épargne populaire en
actions. Aujourd'hui, nous discutons seulement d'un plan
d'épargne en actions. Pourquoi l'adjectif « populaire » a-t-il
disparu ?

Le rapport de l'Observatoire français des conjonctures éco-
nomiques révèle que ce plan ne pourrait intéresser que les
ménages possédant un portefeuille d'actions d'au moins
400 000 francs. Plus généralement, l'OFCE estime que le
« financement des entreprises par des ventes nettes d'actions
aux ménages ne peut être qu'un moyen de financement mar-
ginal », les actions ne pouvant être « qu'un placement
ludique d'appoint » réservé aux ménages aisés.

Chaque bilan du Centre d'études des revenus et des coûts
rappelle que l'écart entre les plus fortunés et les plus
démunis ne cesse de se creuser. Le Gouvernement répond à
cette injustice en présentant un projet de loi où il faudrait
posséder un portefeuille de plus de 400 000 francs pour béné-
ficier des avantages fiscaux que procure ce plan !

Mais il y a plus grave. Le journal *Libération* remarquait
récemment que ce projet, par des chemins détournés,
contribue, sans que personne l'ait jusqu'à ce jour vraiment
remarqué, à tuer toute la fiscalité : l'impôt sur les sociétés,
l'impôt sur le revenu, la taxation des plus-values.

Il suffit de suivre le parcours d'obstacles fiscal que ren-
contre une entreprise qui réalise 100 francs de bénéfices. Au
titre de l'impôt sur les sociétés, dont le taux a été abaissé à
34 p. 100, elle devra officiellement acquitter 34 francs au fisc.
Restent donc 66 francs, que l'entreprise a le loisir de distri-
buer à ses actionnaires. Mais, dans cette hypothèse, les heu-
reux contribuables disposent, aux termes de la loi, d'un
« avoir fiscal » égal à la moitié de la somme distribuée, soit,
en l'occurrence, 33 francs. Du coup, ce que l'Etat a pris
d'une main au contribuable, il le lui redonne quasi intégrale-
ment de l'autre, et l'impôt sur les sociétés n'est plus qu'une
fiction.

Avec le PEA, l'épargnant peut ensuite réinvestir ses 66 francs en actions sans avoir peur qu'un inspecteur des impôts lui cherche mauvaise querelle : la somme, sous certaines conditions, échappera à tous les autres impôts, qu'il s'agisse de l'impôt sur le revenu ou de la taxation des plus-values. Le PEA est donc un pas de plus, important, dans la marche vers le moins-disant fiscal, sinon vers la fiscalité zéro.

L'analyse de ce journal ne devrait pas manquer, monsieur le ministre, de vous interroger, et j'espère que vous nous répondrez.

Deuxième objectif de votre projet : orienter l'épargne vers l'entreprise. Le marché unique européen se révèle être un grand consommateur d'épargne. Les OPA, les rachats d'entreprises, les investissements spéculatifs sont particulièrement voraces en capitaux. Mais l'emploi, l'investissement sur le territoire national dans tout cela ?

Selon le Gouvernement, « le PEA pourrait drainer 25 milliards de francs vers la Bourse par an afin de financer les investissements indispensables à la croissance et à l'emploi, dans un contexte de taux d'intérêt élevés ».

En clair, le PEA est destiné, tout en maintenant des taux d'intérêt élevés - ce qui montre d'ailleurs les limites de la politique dite du « franc fort » - à créer un ballon d'oxygène pour permettre aux grands groupes de trouver directement en Bourse, à moindre coût, des capitaux plus importants.

A suivre ce raisonnement, le renforcement des fonds propres des entreprises, régulièrement revendiqué par le CNPP, serait un facteur de création d'emplois. Pourtant, depuis 1983, le taux de marge des entreprises françaises est passé de 24 à 29 p. 100. Les larges avantages fiscaux octroyés aux entreprises ont été multipliés : baisse des taux de l'impôt sur les sociétés et sur les bénéfices distribués, réduction de la taxe professionnelle. Ces véritables cadeaux représentent plusieurs dizaines de milliards de francs.

Quel est le résultat de cette politique ? Une hausse constante du chômage, comme nous pouvons le constater quotidiennement.

Permettez-moi de citer de nouveau le rapport de l'OFCE qui, décidément, marque bien les limites du plan proposé : « L'idée sous-jacente à ces projets est souvent qu'il suffirait d'encourager l'épargne des ménages pour obtenir *ipso facto* une hausse de l'investissement. » Or une hausse de l'épargne, « c'est-à-dire une baisse de la consommation, entraîne une diminution de la demande qui provoque plus une baisse qu'un essor de l'investissement, que ce soit par une diminution des débouchés ou du fait d'une baisse des profits en période de baisse de l'activité ».

Dès aujourd'hui, de manière réaliste, en s'appuyant sur les expériences du passé, nous pouvons dire que le plan d'épargne en actions, tel qu'il nous est présenté, ne peut être une réponse efficace au chômage.

Car, s'il est vrai que les entreprises ont une faiblesse structurelle, sa cause réside essentiellement dans le type de croissance développée par le Gouvernement et le patronat, qui privilégie la croissance financière et la Bourse au détriment des salaires et de l'emploi. Or, dans un pays comme la France, le produit de l'épargne provient à 80 p. 100 des ressources salariales. Mais essayez donc d'épargner avec un SMIC à moins de 5 000 francs par mois !

Enfin, ce plan a pour objectif de « contribuer à l'animation du marché français des actions ». Après les incantations sans lendemain de ceux et celles qui n'avaient que faire de la Bourse, il faut désormais ne pas la désespérer. Que ce soit pour l'épargne ou pour les retraites, il n'y aurait pas de salut hors de la Bourse !

Le plan d'épargne en actions qui nous est proposé devrait doper l'achat d'actions dans le but d'accélérer la privatisation des entreprises publiques. Il offrirait ainsi un bol d'air à la Bourse et continuerait de plus belle à étouffer l'épargne salariale.

Par ailleurs, en favorisant les modes d'épargne tels que les PEP, les PEA et les SICAV, grâce aux avantages fiscaux attribués, le Gouvernement, au nom de l'Europe et de la recherche effrénée des placements les plus juteux, assèche littéralement les livrets A, dont le produit servait au financement du logement social. Ce projet de loi est discuté une semaine avant le texte sur le revenu minimum d'insertion, dont l'impôt sur la fortune devait, il y a quatre ans, assurer

l'intégralité du financement et n'en assure plus aujourd'hui que la moitié. C'est donc bien un acte de mépris contre ceux qui sont frappés par l'aggravation des injustices.

C'est une tout autre politique qu'il faudrait amorcer pour redonner espoir aux salariés de notre pays, à ceux qui souffrent du chômage, à ceux qui sont exclus, à ceux qui refusent de vivre dans une société de plus en plus inégalitaire.

Il faudrait, en priorité, s'attaquer au cancer financier qui ronge nos capacités productives et empêche une authentique politique de l'emploi.

La barre de 10 p. 100 de la population active à la recherche d'un emploi vient d'être franchie ce mois-ci et le spectre des trois millions de demandeurs d'emploi avance inexorablement.

Comment créer très rapidement les milliers d'emplois stables qui devraient être à la base de la réflexion sur un sujet comme l'élaboration d'un nouveau plan d'épargne ?

Mais il serait encore une fois illusoire de laisser penser qu'il pourrait y avoir un retournement du marché du travail sans qu'il y ait un changement d'orientation politique, économique et sociale, sans que l'on sorte, enfin, des politiques d'abaissement des coûts salariaux et de cadeaux fiscaux au patronat, sans que l'on s'attaque de front à la stratégie des grands groupes.

Cinquante milliards de francs pourraient être rapidement mobilisés en taxant les opérations d'enrichissement qui se réalisent clairement au détriment de l'emploi : plus-values boursières et exportations de capitaux, soit 180 milliards de francs nets en 1990.

Cet argent pourrait aussi permettre l'attribution de crédits à bas taux d'intérêt pour éviter les licenciements dans les PME en difficulté, ainsi que l'extension et l'amélioration de l'indemnisation du chômage et du RMI.

Faute d'inverser la logique qui préside aux choix actuels, comment répondre aux besoins exprimés par ce constat : 42 p. 100 des ouvriers en France ont un diplôme professionnel, contre 90 p. 100 en Allemagne ; 100 000 jeunes sortent chaque année sans même un diplôme du système scolaire, et 200 000 sans qualification ; le nombre d'ingénieurs devrait être doublé, celui des techniciens multiplié plusieurs fois ? Comment inverser cette tendance alors que l'Etat accorde de nouveaux crédits aux entreprises mais laisse celle-ci diminuer leur part de financement dans la formation professionnelle et l'apprentissage : 47,2 p. 100 en 1972, 41,6 p. 100 en 1989 ?

C'est à ces véritables détournements de l'épargne que le projet de loi aurait dû s'attaquer.

Plutôt que d'investir à l'étranger, de fermer les entreprises chez nous, de spéculer en Bourse, d'importer les marchandises que nous pourrions produire, il faut se doter d'une industrie puissante, de services modernes, d'une agriculture forte et d'une recherche disposant des moyens lui permettant de contribuer au redressement de l'économie.

Il est nécessaire de se lancer dans une véritable reconquête de la base nationale de production, en utilisant autrement les ressources publiques, en imposant un changement de la stratégie des groupes pour qu'ils répondent aux besoins d'emplois et de production en France, en modifiant la politique européenne du Gouvernement dans le sens d'une défense de cette maîtrise nationale, tout en organisant de véritables coopérations d'égal à égal.

La proposition des communistes de relever le SMIC à 7 000 francs ainsi que les petits et moyens salaires trouve ici toute sa justification. Une épargne saine, créatrice d'emplois, doit s'appuyer sur les salaires, et derrière eux, sur les qualifications et la formation.

Cela exige de se libérer du carcan stérile des marchés financiers et de la Bourse.

Cela nécessite d'en finir avec les formules érigées en dogmes. La « désinflation compétitive », la politique du « franc fort », l'allègement de l'impôt sur les sociétés et la baisse des coûts salariaux ne sont pas des réponses à la crise de l'épargne et à la montée du chômage.

Cela nécessite enfin de se tourner vers le monde du travail, d'entreprendre une authentique politique de gauche, pour laquelle les députés communistes s'investissent de toute leur force de proposition, mais à laquelle votre projet de loi tourne résolument le dos en se contentant pratiquement de reprendre une proposition de loi de la droite.

Entre une politique de gauche et une politique de droite, il y a une différence de nature. C'est pourquoi le groupe communiste ne pourra que voter contre ce projet. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. François Hollande, dernier orateur inscrit.

M. François Hollande. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, s'il est inutile d'allonger nos débats et de répéter ce que de nombreux orateurs ont déjà dit, il n'en est pas moins vrai que la nécessité d'un placement en actions avec des incitations fiscales fortes était devenue évidente compte tenu de la distorsion entre les différents types de placements : les placements courts, liquides, ayant des rendements souvent élevés, bénéficient d'une fiscalité basse, tandis que les placements en actions, ceux-là mêmes qui sont jugés plus risqués, supportent une fiscalité plus élevée.

Il était donc absolument indispensable - c'était le vœu du Gouvernement, mais aussi celui du groupe socialiste - si l'on souhaitait faire financer les entreprises par les fonds propres plutôt que par l'emprunt, de créer un produit d'épargne en actions.

Le plan d'épargne en actions qui nous est proposé aujourd'hui a le mérite de la simplicité. Il est calqué, pour son mécanisme, sur le plan d'épargne populaire : c'est le même système, la même durée, le même plafond, le même type d'exonération, c'est-à-dire la défiscalisation des revenus et de la plus-value éventuelle.

Les critiques émises ont davantage porté sur le risque d'une défiscalisation de l'ensemble des produits d'épargne que sur le mécanisme lui-même.

Je m'arrêterai un instant sur ce point.

Ma conviction est que, dans un monde ouvert, sur un marché des capitaux devenu international, la défiscalisation de l'épargne va devenir la règle, que cela nous plaise ou non. On invoquera l'Europe ; c'est un mauvais prétexte. Quand bien même il n'y aurait pas l'Union économique et monétaire, quand bien même il n'y aurait pas eu l'Acte unique, il aurait été nécessaire de défiscaliser l'épargne ; sinon, elle se délocalise mécaniquement.

M. Jean Tardito. A condition de pouvoir dégager une épargne !

M. François Hollande. Le seul rempart contre ce qu'on appelait autrefois la fuite des capitaux, c'est le contrôle des changes et, à terme, l'autarcie.

Le choix en matière fiscale n'est donc pas tant de savoir s'il faut prélever plus ou moins, mais de s'adapter aux produits existants et à la défiscalisation mondiale. Et lorsqu'on réfléchit aux dangers de la redistribution à rebours à laquelle risque d'aboutir cette défiscalisation, on doit davantage porter l'attention sur l'accumulation, c'est-à-dire sur l'enrichissement, sur les patrimoines, que sur les flux, sur ce qui circule.

Une fiscalité moderne pourrait consister à accepter une épargne à peine fiscalisée, pour tout le monde, mais, en revanche, à muscler la fiscalité de patrimoine et à taxer davantage ce que l'on appelle un peu vite la spéculation, c'est-à-dire l'enrichissement rapide - je n'ose pas dire l'enrichissement sans cause.

M. Jean Tardito. Quand nous faisons des propositions, vous refusez nos amendements !

M. François Hollande. Une fiscalité moderne laisse les flux libres de tout prélèvement et appréhende l'accumulation, c'est-à-dire les stocks, donc le patrimoine pour ce qui concerne notre sujet.

Voilà, me semble-t-il, la réflexion que peut susciter la réforme qui nous est proposée. Celle-ci était non seulement indispensable mais urgente, car notre système social comportait une aberration : plus le produit proposé sur le marché était sans risque, à court terme, liquide, plus l'avantage fiscal était élevé, et plus le placement était utile pour l'économie, plus le prélèvement était lourd. Il fallait éliminer cette distorsion.

J'en arrive aux amendements que nous pourrions proposer.

Cette discussion peut avoir le mérite de nous faire réfléchir sur l'allocation de l'épargne et sur l'insuffisance de celle-ci.

Aujourd'hui - je l'ai dit, et la réforme va dans le bon sens - il y a des avantages fiscaux exorbitants pour des placements exagérément liquides. Une idée simple consisterait à harmoniser notre système fiscal en matière d'épargne, à écarter ce qui fait le privilège des SICAV monétaires à court terme et à abaisser la fiscalité sur les comptes à terme, les bons de caisse et les bons du Trésor sur formule, car il y a là une anomalie qui pénalise curieusement les intermédiaires bancaires et rend les produits d'épargne liquide fortement tributaires des mouvements du marché, ce qui n'est pas forcément souhaitable. C'est la première réforme que nous devons, tous groupes confondus, viser, en essayant d'harmoniser les modes de prélèvement sur l'épargne courte. De ce point de vue, les distorsions en matière de SICAV monétaires sont pénalisantes pour notre économie et pour notre système bancaire.

Si l'on s'attache maintenant à l'épargne globale, chacun a pu constater qu'elle était insuffisante pour financer l'investissement, et donc, l'emploi, pour permettre une diminution des taux d'intérêt et pour investir à l'étranger.

L'épargne salariale est l'une des modalités d'une épargne nouvelle. Elle présente plusieurs avantages.

En premier lieu, elle est constituée dans l'entreprise et peut financer des investissements de l'entreprise ; le rapprochement entre le besoin et la ressource est immédiat.

En deuxième lieu, elle permet une discussion sur la répartition du revenu tiré de l'activité de l'entreprise. Le salarié peut accepter de voir son pouvoir d'achat différé dès lors qu'il est certain de le retrouver plus tard, sans doute enrichi grâce au placement qui aura été constitué à partir de son épargne.

En troisième lieu, l'épargne salariale donne aux salariés un pouvoir sur l'entreprise, sur sa direction, ce qui laisse entrevoir des réformes d'une autre ampleur, telles la cosurveillance ou la cogestion.

On a tout intérêt, à tous égards, à favoriser l'épargne salariale. Des efforts louables ont d'ailleurs été faits à cet égard dans le passé, avec le plan d'épargne d'entreprise ou la participation, qui est une réforme pertinente.

Les amendements que nous pourrions proposer tendraient d'abord à rendre encore plus attractif le plan d'épargne d'entreprise. Il ne s'agirait pas de créer un autre plan, car une telle création rendrait les produits plus confus qu'attirants, mais on pourrait, avec prudence et cependant avec détermination, augmenter l'abondement prévu qui est fonction des contributions volontaires des salariés. Actuellement, cet abondement est fixé à 10 000 francs pour le plan d'épargne d'entreprise. Nous proposerions de le porter à 20 000 francs, voire à 30 000 francs en cas d'utilisation de l'épargne sous forme d'actions de l'entreprise.

Nous souhaiterions une autre réforme : l'amélioration de la réserve de participation. Il faut partir des produits existants. En 1990, lors de la réforme de la participation engagée à l'initiative de Jean-Pierre Soisson, le ministre du travail de l'époque, nous avons souhaité cette amélioration. Le Gouvernement avait reçu cette proposition avec faveur et avait demandé un délai de réflexion. On peut penser que depuis son avis a mûri et qu'il est maintenant prêt à accueillir cette proposition avec plus de bienveillance.

La discussion sur le plan d'épargne en actions ne doit pas simplement déboucher sur la création d'un produit plus favorable aux placements en actions ; elle doit être l'occasion d'une réflexion plus globale sur l'épargne dans ce pays. Il faut diffuser l'acte d'épargne ! L'épargne des ménages ne doit pas être simplement celle des plus favorisés ou de ceux qui ont quitté la vie active : il est nécessaire de démocratiser l'acte d'épargne, surtout dans une période où celle-ci est particulièrement bien rémunérée du fait de taux d'intérêt réels élevés et, pour l'essentiel, défiscalisée.

Monsieur le ministre, j'espère que nous pourrions, au cours de la discussion des amendements, non pas seulement améliorer votre dispositif, qui est bon, mais aussi le compléter pour nous orienter vers une politique globale de l'épargne. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'économie et des finances. Quelques mots pour remercier les uns et les autres d'être intervenus dans ce débat.

J'ai noté une forte convergence des raisonnements, y compris chez M. Thiémé qui, au bout du compte, a appelé à voter contre le projet de loi. (*Sourires.*)

Vous avez reconnu, mesdames, messieurs les députés, la nécessité de mobiliser une plus grande part de l'épargne des Français au profit du bon fonctionnement de notre économie, c'est-à-dire du bon fonctionnement des entreprises, elles-mêmes supports de créations d'emplois supplémentaires, que nous appelons tous de nos vœux, emplois stables et porteurs d'une richesse supplémentaire pour l'ensemble de l'économie.

Ce raisonnement, qui est celui de tous les groupes, sous-tend la création du plan d'épargne en actions. Je vous remercie donc d'avoir prouvé que ce point faisait l'objet d'un très large accord au sein de cette assemblée, et donc au sein de notre société. Cette volonté de s'appuyer sur nos entreprises pour mieux faire fonctionner l'économie et créer des emplois est maintenant un élément fondamental de l'appréhension qu'ont les Français du fonctionnement de leur économie.

Il est vrai cependant que, sur ce « tronc commun », se greffent, si je puis dire, des commentaires différents, voire divergents.

Avant de poursuivre, je remercierai bien entendu les orateurs socialistes d'avoir largement soutenu cette initiative. J'ai été très attentif à leurs propositions ainsi qu'aux pistes nouvelles qu'ils pouvaient ouvrir. Nous en reparlerons lors de la discussion des amendements.

Dans mon intervention liminaire, j'ai dit combien j'étais préoccupé par l'évolution du livret A. La réponse à donner n'est pas évidente, car toute réponse un peu significative est très coûteuse pour la Caisse des dépôts et, au bout du compte, pour le budget de l'Etat. Il faut essayer de trouver une réponse qui ait un effet réel et prendre garde à ses conséquences budgétaires. J'y réfléchis et je présenterai, après m'être entretenu avec les uns et les autres, en particulier avec les responsables des institutions concernées, un certain nombre de propositions.

Vous avez été nombreux, sur tous les bancs, à considérer, pour diverses raisons, que l'épargne salariale procédait d'une bonne méthode. J'ai indiqué que, à ce sujet aussi, je ferai rapidement des propositions. Ce soir, je ne suis pas en mesure de vous en faire, ni même de me prononcer sur les vôtres de manière positive car, en ce domaine, il convient de privilégier le dialogue social avant de modifier les choses.

La manière qu'ont les acteurs sociaux, notamment les syndicats, d'aborder le développement de l'épargne salariale est fine. Elle fait parfois ressortir des divergences. En tout cas, elle met en évidence la nécessité de nouer avec eux un dialogue préalable à toute décision. Telle est la voie que, pour ma part, je privilégie.

Vous avez reconnu que le fait que les SICAV monétaires - épargne à très court terme, donc très liquide - bénéficient aujourd'hui d'avantages dus à la conjoncture économique, en raison des taux d'intérêt élevés, et par ailleurs d'avantages fiscaux très importants, aboutissait à une situation que tout le monde a considérée comme un peu contradictoire, les placements à court terme apparaissant comme plus avantageux que les placements à long terme, tournés vers les entreprises.

La première réponse que nous apportons à cette situation est le plan d'épargne en actions, qui ouvre droit à des avantages fiscaux au moins égaux, voire légèrement supérieurs à ceux dont on peut actuellement bénéficier avec certains produits de placement à court terme.

Je vous ai proposé une autre réponse : la légère modification, que M. Jacquemin a bien voulu qualifier de modérée, concernant le régime des SICAV monétaires. Je vous remercie d'avoir été nombreux à évoquer le problème et, pour certains d'entre vous, à avoir apprécié la mesure proposée par le Gouvernement.

J'ai bien pris garde d'éviter toute mesure trop brutale et de faire en sorte que la mesure choisie ne soit applicable qu'au 1^{er} janvier prochain de manière à permettre à chacun de se déterminer en fonction de la nouvelle législation. Ainsi, on ne pourra pas reprocher à cette mesure ce que l'on a

reproché à d'autres qui ont été prises dans le passé, car on ne se trouvera pas piégé. On ne pourra pas se dire : « Si j'avais fait mon arbitrage quarante-huit heures plus tôt, j'aurais pu m'en sortir, alors que, maintenant, je ne pourrai le faire qu'à la fin de l'année ! »

Il faut éviter de donner le sentiment que l'on rompt un contrat, qui est d'ordre moral, que l'on a passé avec l'épargnant. Je vous demande donc de bien apprécier ces deux éléments importants du système que je vous propose : une modification mesurée de la fiscalité et une modification annoncée à l'avance.

M. Gilbert Gantier. Cette procédure est heureuse !

M. le ministre de l'économie et des finances. Je vous remercie, monsieur Gantier, de qualifier d'heureuse cette manière de répondre à un problème évoqué par les uns et les autres.

Monsieur le président, j'aimerais terminer sur un point d'histoire.

Quelle est l'évolution exacte du taux d'épargne des ménages ?

M. Gantier est un opposant très mesuré dans le ton, mais parfois un peu démesuré sur le fond...

M. François Hollande. M. Gantier est incapable de démesure !

M. le ministre de l'économie et des finances. Dans un dialogue avec M. le rapporteur général, M. Gantier a fait allusion à l'évolution du taux d'épargne des ménages.

Ce taux a considérablement diminué jusqu'en 1987. Les pays industrialisés ont d'ailleurs connu dans leur ensemble une telle évolution.

En 1987, le point le plus bas a été atteint. En 1988, le niveau a également été bas. A partir de 1989, les choses ont commencé à changer : le taux d'épargne des ménages a commencé de réaugmenter et il a connu de nouvelles augmentations en 1990 et en 1991.

Il faut donc éviter de dire qu'entre 1981 et 1991, sous les dix années de pouvoir socialiste, le taux d'épargne des ménages a diminué. Ce genre d'assertion résulterait d'une vision erronée de l'histoire...

M. Jean-Paul Planchou. D'une vision réductrice !

M. le ministre de l'économie et des finances. ... d'une conception réductrice et quelque peu politicienne de l'analyse économique.

M. François Hollande. Non, sûrement pas de la part de M. Gantier ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le ministre de l'économie et des finances. Ce qui est certain, c'est que, depuis trois ans, le taux d'épargne des ménages augmente de nouveau. Il convenait donc de conforter cette capacité nouvelle des ménages à épargner en complétant la panoplie des produits qui sont à leur disposition par un produit de long terme, en actions, orienté vers le bon fonctionnement de notre économie.

Voilà ce qu'a voulu le Gouvernement et ce que vous avez été très nombreux ici, et je vous en remercie, à soutenir. C'est ce que je proposerai à l'Assemblée, monsieur le président, de discuter article par article, amendement par amendement, à partir de vingt et une heures trente.

M. le président. La discussion générale est close.

Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion des articles du projet de loi dans le texte du Gouvernement est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

SAISINE POUR AVIS D'UNE COMMISSION

M. le président. J'informe l'Assemblée que la commission des finances, de l'économie générale et du Plan a décidé de se saisir pour avis :

- de la proposition de loi organique de M. Edmond Alphandéry modifiant l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances pour instituer un contrôle du Parlement sur le prélèvement sur les recettes de l'Etat opéré au profit des Communautés européennes (n° 2678) ;

- et de la proposition de loi organique de M. Jean Auroux modifiant l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances pour instituer un contrôle du Parlement sur le prélèvement sur les recettes de l'Etat opéré au profit des Communautés européennes (n° 2749).

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 2699 relatif au plan d'épargne en actions (rapport n° 2751 de M. Alain Richard, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quinze.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT



LuraTech

www.luratech.com



LuraTech

www.luratech.com